

# *Sénevé*

*Journal des aumôneries*



## *La famille*

**Pentecôte 2008**

*Sénevé* est le journal des aumôneries catholique et protestante  
de l'École normale supérieure

« Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de sénevé qu'un homme a pris et a semé dans son champ. C'est bien la plus petite de toutes les graines, mais, quand il a poussé, c'est la plus grande de toutes les plantes potagères, qui devient même un arbre, au point que les oiseaux du ciel viennent s'abriter dans ses branches. » (Mt **13** 31–32)

*Sénevé*

*La famille*

Pentecôte 2008

Équipe de rédaction :  
Servane Michel et Bruno Le Floch

## **Éditorial**

*« La famille » : ce Sénevé de mai 2008 invite à réfléchir sur ce qui, au dire de certains, aurait volé en éclat dans ces quarante ans écoulés depuis un certain mois de mai : la famille chrétienne. Il ne s'agit pourtant pas de dire que rien n'a changé, ni de jouer les redresseurs de torts au nom d'une morale absolutisée, mais plutôt de regarder l'héritage social et culturel qui est le nôtre à la lumière de l'Esprit Saint, à travers la Tradition de l'Église, Famille des enfants de Dieu et « experte en humanité »<sup>1</sup>.*

*Des effets du capitalisme sur la famille à la prière du soir en commun, des enseignements de Jean-Paul II sur la sexualité humaine à l'œcuménisme vécu dans l'éducation des enfants, le sujet ne peut se laisser enfermer dans un ressassement de codes figés. La famille est ce qu'on rejette et ce qu'on retrouve, ce qu'on peut renier mais non effacer, ce qu'on reçoit et ce qu'on construit. Rendons grâce à l'Esprit-Saint pour les merveilles qu'il opère à travers la famille, et laissons-nous travailler par Lui afin d'être disponibles à ce qu'Il voudra accomplir à travers nous.*

*Servane Michel et Bruno Le Floch*

---

<sup>1</sup>Paul VI, *Populorum progressio*, 26 mars 1976, n. 13.

# Sommaire

Éditorial . . . . .	2
<b>Thème : <i>La famille</i></b>	<b>4</b>
<b>Foi et éducation</b>	<b>5</b>
La vie cachée de Jésus à Nazareth <i>Paul-Victor Desarbres</i> . . . . .	5
La prière en famille <i>Graciane Laussucq-Dhiriart</i> . . . . .	9
Les parrains et marraines <i>Eugénie Fournel</i> . . . . .	12
<b>Le mariage</b>	<b>18</b>
Célibat et mariage : les noces du Christ <i>Philippe Cazala</i> . . . . .	18
Quand le mariage catho devient très sexy <i>J. H.</i> . . . . .	23
Le mariage avec une personne non baptisée <i>Cécile Huneau</i> . . . . .	33
<b>Témoignage</b>	<b>35</b>
L'œcuménisme domestique <i>Alexandra Fricker et Louis Manaranche</i> . . . . .	35
<b>Talassades</b>	<b>38</b>
Ulpian, Jelinek, et l'esprit de famille <i>François Gerardin</i> . . . . .	39
Mai 68 chrétien <i>Raphaël Spina</i> . . . . .	44
Les droits des enfants <i>Servane Michel</i> . . . . .	59

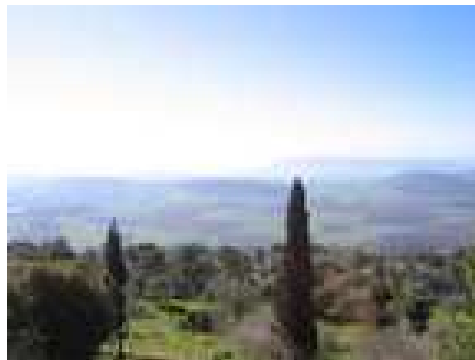
*La famille*

# La vie cachée de Jésus à Nazareth

Paul-Victor Desarbres

**L**A VIE DE JÉSUS À NAZARETH, cette vie qu'on a dite « cachée », n'a pas cessé de nourrir les imaginations de tous ceux et celles qui ont accordé une importance à la personne de Jésus.

Des Évangiles apocryphes aux dernières productions promettant des révélations sur la vie privée du Christ, la différence n'est au fond que d'intensité. On peut s'interroger sur ce fait que les Évangiles canoniques laissent fort peu de place aux « scènes de la vie privée » et à l'enfance du Christ et que les informations personnelles sur la famille et les amis de Jésus sont soit délivrées parcimonieusement, soit passées sous silence. Au fond, on pourrait dire que les rares scènes touchant à la vie personnelle du Christ ont été écrites par les auteurs des Évangiles dans la mesure où elles faisaient partie de la vie publique de Jésus. On pourrait ajouter que la conception de vie personnelle ou privée n'avait pas cours dans l'Antiquité ; les évangélistes n'ont pas cru bon de nous montrer autre chose que des éléments notables et connus de la vie du Christ. Sans doute est-ce de surcroît un gage de fiabilité que cette prudence. L'annonce que le Christ fait aux hommes de son temps n'est donc pas du ressort d'une quelconque « sphère privée » ...



Environs de Nazareth.

Il suffit de voir l'ellipse qui suit le récit de la Nativité dans les Évangiles selon Luc et Matthieu, et le début du récit accompagnant celui de la vie publique chez Marc et Jean : rien n'est dit de la vie de la Sainte Famille. Que peut-on tirer de ces quelques lignes elliptiques sur la vie du Christ à Nazareth, ainsi que de ces rares scènes de l'enfance du Christ ?

On est tenté de conclure, à la lecture de l'Évangile de Luc, pourtant le plus proluxe sur la jeunesse du Christ, que l'enfance n'est pas à proprement parler l'âge où le Christ est pleinement lui-même aux yeux des hommes. Contrairement au Jésus des Évangiles apocryphes, le canon des Évangiles ne nous présente pas un Enfant Jésus justicier capable de terrasser son camarade de jeu parce qu'il aurait détruit ses tas de sable... (lu dans un apocryphe !)

L'Enfant Dieu n'a rien d'un super-héros. Faut-il alors parler de Jésus comme d'un enfant tout à fait sans histoires ? L'épisode du recouvrement au Temple va un peu contre cette idée (Lc 2 41–50). Les deux mentions que porte l'Évangile de Luc avant et après cet épisode ne sont pas tout à fait anodines elles non plus :

« Cependant l'enfant grandissait, se fortifiait et se remplissait de sagesse. Et la grâce de Dieu était sur lui. »<sup>1</sup> (Lc 2 40)

« Il redescendit alors avec eux et revint à Nazareth ; et il leur était soumis. Et sa mère gardait fidèlement toutes ces choses dans son cœur. Quant à Jésus, il croissait en sagesse, en taille, et en grâce devant Dieu et devant les hommes. » (Lc 2 51–52)

C'est l'histoire de la construction d'une maturité humaine qui se dessine entre ces lignes, c'est aussi l'Histoire du Salut qui se prépare en ces instants. Ces quelques mots de l'évangéliste sont paradoxalement riches au point d'avoir suscité des commentaires nombreux. Il faut noter à propos de l'épisode où Jésus, après la fête de la Pâque, fausse compagnie à ses parents, ou bien plutôt reste au Temple à s'instruire avec les docteurs, sans se préoccuper de ses parents qui repartent à Nazareth, que c'est le seul épisode détaillé de l'enfance de Jésus, où se manifeste sa volonté de savoir, de grandir en sagesse. C'est la seule entorse à la vie semble-t-il harmonieuse de la Famille Sainte, où Jésus affirme l'importance primordiale d'être à son Père (que l'on entende dans la maison de son Père ou bien aux affaires de son Père, ce qui compte ici, c'est la réalité profonde et théologique d'union avec le Père que désigne le texte grec).



Synagogue de Nazareth.

Est-ce un épisode destiné à l'édification des parents par le Fils ? Ou bien n'est-ce pas plutôt une étape de la vie de Jésus qui honorait en tout ses parents et « leur était soumis » (cf mention qui suit l'épisode), mais à un moment donné perçut trop clairement l'appel de son Père pour ne pas y répondre ? L'épisode en lui-même est riche en enseignement en ce qu'il montre comment la vocation personnelle du Christ dépasse sa famille, sa mère qui ne la comprend pas mais l'accepte en « gard[ant] fidèlement toutes ces choses dans son cœur ». Cette vie à Nazareth, dont nous savons qu'elle est une vie de famille, une vie où l'enfant grandit, est tout le contraire, pour le rédacteur de l'Évangile, d'une vie où les désirs des parents prendraient le pas sur ceux de l'enfant, ou bien où l'Enfant Dieu serait un enfant-roi tyrannique. Elle est une vie d'équilibre, où la volonté du Père compte avant tout, et où l'amour familial s'en inspire sans toujours tout comprendre.

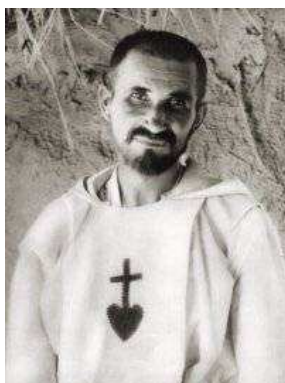
---

<sup>1</sup>On utilise dans cet article la traduction de la *Bible de Jérusalem*, édition revue et corrigée de 1998.

Le Bienheureux Charles de Foucauld, dans la tradition d'imitation de Jésus-Christ qui avait marqué sa vie spirituelle et son époque, avait indiqué dans ses écrits à de nombreuses reprises sa fascination pour cette vie cachée de Jésus à Nazareth. Il commente ainsi ce passage de l'Évangile de Luc et cette relation de l'enfant à ses parents :

« Mais sauf le cas où la vocation que vous aviez demandait que vous ne vous rendiez pas à leurs désirs, vous vous y rendiez en tout, étant en tout le meilleur des fils, et par conséquent non seulement obéissant à leurs moindres désirs, mais en les prévenant. »<sup>2</sup>.

Cette exception que Charles de Foucauld place au début de la phrase, cette idée d'une soumission qui trouve sa seule limite dans le fait qu'elle préférera toujours Dieu aux hommes (Ps 44 3), illustre à bien des égards l'obéissance et la piété filiale pour lesquelles le Christ peut constituer notre modèle, une obéissance dans laquelle Dieu a la première place. Cet Évangile montre lui-même l'importance de la vie familiale, même s'il ne la montre pas en détail, il montre aussi combien l'accomplissement de la vocation personnelle du Christ impliquait une séparation. La famille est le lieu de toutes les prévenances et de toutes les attentions ; elle est aussi faite pour en sortir et pour laisser s'accomplir la vocation personnelle. La famille est ordonnée à l'amour, elle n'en est pas la source.



Charles de Foucauld.

C'est le destin particulier de Jésus de Nazareth, mais c'est aussi un modèle à imiter que cette éclosion de la vocation personnelle dans la Sainte Famille. Dans ses carnets de retraite à Nazareth, après avoir formulé cette prière : « Mon Jésus, qui êtes si près de moi, inspirez-moi ce qu'il faut que je pense de votre vie cachée », Charles de Foucauld tire ce qu'il considère les enseignements principaux de cette vie familiale à Nazareth : la soumission dont on a déjà vu le caractère entier et subordonné à l'amour de Dieu, l'humilité, la pauvreté qu'il faut sans doute comprendre comme une pauvreté de cœur, le métier de charpentier n'étant pas un métier misérable (mais nous ne connaissons pas la situation financière du Christ à tous ses instants...), le labeur (car n'est-ce pas comme fils du charpentier que Jésus est désigné à Nazareth après une longue absence ?), et enfin l'obscurité d'une existence à Nazareth d'où « il ne sort rien de bon ». La notion de silence qu'on peut lui appliquer à un Évangile plutôt laconique est même mise à contribution par Charles de Foucauld pour parler de cette existence qui n'a pas fait de bruit. On peut la comprendre comme une discrétion, le fait de se trouver à part du bruit du monde, alors même que Nazareth n'était pas loin de très grandes

<sup>2</sup>Retraite faite à Nazareth, in « La dernière place », *Œuvres spirituelles du P. de F.* (IX, 1), Paris, 1974.

villes de l'époque. Charles de Foucauld insiste également, retraite oblige, sur la prière qu'il imagine constante à Nazareth : n'est-ce pas ce qu'il faut entendre de cette croissance de Jésus devant Dieu et de cette méditation sereine et secrète de Marie rapportées par l'Évangile ?

Une autre réflexion d'importance, celle de Paul VI lors de son voyage en Terre sainte, montre l'inspiration qui, toujours, se dégage de Nazareth, où aujourd'hui encore des chrétiens s'efforcent d'imiter le Christ :

« Nazareth est l'école où l'on commence à apprendre la vie de Jésus : l'école de l'Évangile [...]. Une leçon de silence d'abord. Que naisse en nous l'estime du silence, cette admirable et indispensable condition de l'esprit [...]. Une leçon de vie familiale. Que Nazareth nous enseigne ce qu'est la famille, sa communion d'amour, son austère et simple beauté, son caractère inviolable [...]. Une leçon de travail. Nazareth, ô maison du Fils du Charpentier, c'est ici que nous voudrions comprendre la loi sévère et rédemptrice du labeur humain [...]; comme nous voudrions enfin saluer ici tous les travailleurs du monde entier et leur montrer leur grand modèle, leur frère divin. »<sup>3</sup>

On le voit, la richesse de cette vie cachée et tout ce qu'ont pu en apprendre les chrétiens à travers les siècles n'en font pas une vie secrète, une sorte de vie double, mais nous font entrevoir une vie mystérieuse au sens chrétien du mot, c'est-à-dire dont nous n'aurons jamais fini de découvrir ou de reproduire l'intensité dans nos propres existences.

P.-V. D.

---

<sup>3</sup>Discours du 5 janvier 1964 à Nazareth.

# La prière en famille

Graciane Laussucq-Dhiriart

**C**OMMENT PARLER DE LA PRIÈRE EN FAMILLE lorsqu'on n'est pas soi-même en situation de parents et qu'on n'est pas non plus journaliste à *Famille chrétienne* ? (Les deux n'étant d'ailleurs pas incompatibles...) Lorsqu'on a eu la chance de grandir dans un foyer qui priait en famille, on peut bien sûr témoigner de l'importance de cette prière pour l'enfant qui voit ses parents et ses frères et sœurs, quel que soit leur âge, offrir tous les moments de leur journée au Seigneur, remercier, demander pardon, etc. C'est cette sanctification de la vie familiale (au sens de l'invitation du Christ dans notre vie familiale) qui fait de cette prière l'un des outils essentiels de la transmission de la foi et de la formation d'une foi individuelle dans une vie avec le Christ.

Mais pourquoi prier en famille ? Qu'est-ce qui fait la spécificité de cette prière ? Si l'aspect pratique est important pour toute famille qui prie ensemble (à quel moment de la journée prier, quels choix de lectures, de chants, de psaumes ou de prière faire...), il relève cependant plutôt d'une expérience sur le terrain, est propre à chaque famille, et n'est rien sans l'esprit qui dirige et sous-tend cette prière. C'est pourquoi c'est aux fondements de la prière en famille et à son but que j'ai voulu m'intéresser plus particulièrement.

## « Laissez venir à moi les petits enfants... »

La prière en famille est un usage extrêmement ancien, et qui joue un très grand rôle dans l'éducation juive dans laquelle le Christ a été élevé : l'Ancien Testament mentionne très souvent ce rite, en particulier lors de l'évocation des veilles de shabat, ou de la Pâque juive où c'est le plus jeune qui pose les questions au plus ancien, dans un rite à la fois souple et immuable qui intègre les enfants. On peut aussi penser au « Shema Israel » (Dt 6 5-7), où l'on trouve ces paroles :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur  
de toute ton âme et de tout ton pouvoir.  
Que les paroles que je prescris aujourd'hui  
soient gravées dans ton cœur.  
Tu les inculqueras à tes enfants,  
tu en parleras en demeurant dans ta maison,  
en allant en chemin, en te couchant  
et en te levant. »

Les premiers chrétiens aussi la pratiquaient, eux qui, souvent privés d'édifices de culte, faisaient monter vers Dieu leur prière à des moments réglés de la journée.

Notre Pape Benoît XVI a encore rappelé lors de la Rencontre Mondiale des Familles à Valence en Espagne l'importance de cette prière, qui tient d'abord au rôle missionnaire de la famille. Tout baptisé est missionnaire : le baptême le fait devenir « prêtre, prophète et roi ». Termes majestueux et solennels, qui l'unissent intimement au Christ, lui confient l'annonce

de la Bonne Nouvelle, la sanctification des âmes autour de lui pour réaliser la Cité de Dieu, et le font participer à la gloire du Père. Dans le sacrement de mariage, les futurs parents s'engagent à élever leurs enfants dans la foi, c'est-à-dire à leur apprendre leur vocation d'enfants de Dieu. C'est sur ces deux sacrements que repose la mission évangélisatrice de la famille : « la communion dans la prière est à la fois un fruit et une exigence de cette communion qui est donnée par les sacrements de baptême et de mariage » a souligné Jean-Paul II dans *Familiaris Consortio*.

Mais il ne suffit pas d'être baptisé et marié pour prier en famille... Tout enfant est capable de Dieu. Mais élever des enfants jusqu'à Dieu demande que les parents aient une réelle vie de prière et soient attentifs à la présence de Dieu : on n'apprend pas à l'enfant à réciter des prières par cœur mais à prier avec le cœur. Inutile de dire que ce qui marque surtout un enfant dans la prière familiale, c'est l'exemple que lui donne ses parents qui prient, et c'est en ce sens qu'on peut regretter que bien souvent « prier en famille » soit remplacé par « faire faire sa prière à l'enfant ».

Car la prière en famille éduque à une vie avec le Christ : elle invite le Christ dans la vie de tous les jours et ainsi la sanctifie, sacralise le temps par l'apprentissage du temps liturgique, apprend selon l'expression de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus à « vivre les choses ordinaires de manière extraordinaire ». Elle est doublement évangélisatrice : si les parents apprennent à leurs enfants à louer leur Père, les enfants à leur tour contribuent à la croissance de leurs parents dans la sainteté. « Chacun y joue le rôle de coopérateur de la grâce et de témoin de la foi. Tous donnent et reçoivent »<sup>1</sup>.

## **« Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux. »**

Si le rôle missionnaire et évangélisateur de la famille est le premier pilier de la prière familiale, le second en est la définition de la famille comme « Église domestique ».

Cette appellation par Vatican II de la famille comme « *Ecclesia domestica* » peut tout d'abord surprendre et sembler assez obscure. Mais elle se comprend si l'on se souvient que l'Église est la « famille de Dieu » et que le Christ, contrairement à Samuel par exemple qui fut élevé dans le Temple, a voulu naître et grandir au sein de la Sainte Famille. Toutes les familles chrétiennes, qui prennent la Sainte Famille comme modèle, tout en faisant partie de l'Église au sens de la grande famille des chrétiens, constituent de petites Églises domestiques rayonnantes tout autour d'elles d'une foi vivante, porteuse de paix et d'unité.

« La famille chrétienne constitue une révélation et une réalisation spécifique de la communauté ecclésiale »<sup>2</sup>. Elle est communauté de foi, d'espérance et de charité. « Son activité procréatrice et éducative est le reflet de l'œuvre créatrice du Père »<sup>3</sup>. Son unité est à l'image de la Trinité : « elle est une communauté de personnes, trace et image de la communion du Père et du Fils dans l'Esprit Saint »<sup>3</sup>.

Prier en famille c'est donc apprendre à prier en Église, faire partie de la « famille de Dieu », comme le manifestent d'ailleurs souvent les intentions de prière qui constituent une sorte de petite « Prière Universelle ».

---

<sup>1</sup> *Catéchisme pour adultes* §479.

<sup>2</sup> *Catéchisme de l'Église catholique* §2204.

<sup>3</sup> *ibid.* §2205.

La prière en famille est le tout premier enseignement de la foi, parce que portée par une volonté évangélisatrice, elle est rencontre avec Dieu et apprentissage de la vie en Église, c'est-à-dire apprentissage de la véritable vie chrétienne, non pas repli frileux sur soi mais ouverture à la mission.

G. L.-D.

# Les parrains et marraines

Eugénie Fournel

**N**UL CHRÉTIEN N'IGNORE la place fondamentale qu'occupe dans la vie religieuse, et dans la vie au sens propre des fidèles, ce premier et extraordinaire sacrement qu'est le baptême : il marque l'entrée de l'individu dans une nouvelle famille, l'immense famille des membres de l'Église catholique. En effet, une fois baptisés, les catholiques se pensent comme membres d'une seule et même famille, celle des fils et filles de Dieu, et par conséquent tous spirituellement frères et sœurs. Le rôle de cette famille est bien sûr fondamental dans le sens où elle permet à chaque personne de ne plus être seulement un individu isolé, mais le membre d'une communauté prête à répondre à ses appels, à ses besoins, à lui offrir un soutien et une présence en cas de nécessité, à l'accompagner dans les moments forts de sa vie.

Or si l'on s'interroge plus profondément sur la place de la famille dans la religion catholique, on voit qu'il existe pour les chrétiens plusieurs « familles » : l'enfant qui naît a avant tout une famille propre : ce sont ses parents biologiques, ceux qui l'ont conçu et mis au monde ; c'est avant tout à eux qu'il est attaché, par les liens du sang et de l'amour : pour les parents, l'enfant est un don de Dieu, toute naissance possède un caractère divin que l'on a parfois tendance à oublier. Par ailleurs, on a vu que, lors de son baptême, l'enfant entrait dans une seconde famille, la famille des enfants de Dieu. Il s'agit là d'une famille qui embrasse l'ensemble des fidèles, une famille qui rassemble à travers les chants, les prières et les cérémonies. Il s'agit bien d'une famille dans le sens où tous les fidèles forment une communauté soudée par un profond amour de Dieu, mais son caractère proprement « catholique » la rend parfois abstraite, moins signifiante aux yeux de qui se réfère à la famille comme noyau, comme cellule.

C'est pour faire le lien entre ces deux familles qu'interviennent le parrain et la marraine de l'enfant. Le plus souvent, ce sont les parents qui les choisissent parce que l'enfant n'est pas en âge de le faire ; parfois le baptisé les choisit lui-même, selon l'âge auquel il se fait baptiser. Le parrain et la marraine sont présents le jour du baptême et accomplissent avec le prêtre et les parents le rituel qui introduit l'enfant dans la famille de Dieu ; or on peut s'interroger sur la raison d'être de ce « parrainage » du baptisé. En effet, alors que l'enfant possède déjà deux parents, pourquoi lui adjoindre un « deuxième père » et une « deuxième mère »<sup>1</sup> ? Il va s'agir ici de s'interroger sur le rôle propre du parrain et de la marraine dans la vie spirituelle et matérielle du baptisé, et de chercher les origines de ce rôle. Comment se situent-ils par rapport à l'enfant, par rapport aux parents, quelle place occupent-ils dans la famille et dans les relations familiales ?

---

<sup>1</sup>La racine de « parrain » et « marraine » est la même que celle de *pater* et *mater*.

Pour répondre aux interrogations que suscite la place un peu particulière du parrain et de la marraine dans la famille, il faut commencer par dire quelques mots de l'origine de cette coutume ancienne de choisir pour le baptisé un parrain et une marraine. Il faut d'abord préciser que cette coutume était déjà très ancrée dans les traditions, avant même qu'elle prenne une place déterminante dans la vie religieuse. Lorsque le catéchuménat s'est constitué au IV<sup>e</sup> siècle, il n'y avait pas encore de parrain pour le baptême des adultes, mais au cours de la cérémonie du baptême, un fidèle se portait garant du catéchumène. On l'appelait le *sponsor* (celui qui pousse), c'est-à-dire celui qui encourage, qui soutient, qui permet au baptisé d'avancer personnellement sur son chemin spirituel.

Pour le baptême des petits enfants, c'est au cours du VI<sup>e</sup> siècle en Orient et du VIII<sup>e</sup> en Occident, c'est-à-dire relativement tard, qu'apparurent les parrains et marraines en temps que représentants d'une parenté spirituelle et dont la place importante se matérialise à travers leur rôle essentiel au cours de la cérémonie du baptême. En effet, à cette époque, la mère n'avait pas le droit de participer au baptême de son enfant qui venait de naître car l'accouchement était considéré comme une souillure. Cette absence de la mère renforçait la nécessité de la présence des parrains et marraines. Or quel est spécifiquement leur rôle pendant le baptême ?



*Le Baptême de Clovis*, par le Maître de Saint-Gilles  
(Washington National Gallery).

Le parrain et la marraine ont d'abord un rôle à jouer pour l'entrée de leur filleul dans l'Église. Ce rôle est plus important pour les baptêmes d'adultes : ils présentent leur filleul qu'ils ont aidé à se préparer au baptême. En effet, dans le cas des baptêmes d'adultes, le sacrement est souvent le résultat, l'aboutissement d'une démarche personnelle et de tout un travail de préparation accompli avec l'aide et le soutien du parrain et de la marraine (souvent sur plusieurs mois, voire plusieurs années). Au début de l'office, sur la demande du célébrant, parrain et marraine sont invités à s'exprimer sur la manière dont ils conçoivent leur rôle. Souvent, on leur demande de lire des textes ou de lire la prière universelle. Ils font la profession de foi avec les parents du baptisé. Parfois c'est la marraine qui tient l'enfant au moment où l'on verse l'eau du baptême. Habituellement c'est le parrain qui allume le cierge du baptisé au cierge pascal et porte ensuite ce cierge comme symbole de sa mission. Enfin, à l'issue de la cérémonie, parrains et marraines signent sur le registre du baptême, acte symbolique qui officialise leur statut et la mission qui leur est confiée vis-à-vis du baptisé. C'est en même temps l'acte qui signifie qu'ils sont Témoins du baptême de leur filleul : être témoin du baptême est en effet la première raison d'être du parrain et de la marraine (en

ce sens, ils jouent pendant la cérémonie un peu le même rôle que les témoins au cours du mariage).

Cependant, si leur rôle est capital pendant le baptême, il l'est surtout par la suite, tout au long de la vie du baptisé. Parrain et marraine, pour mettre en application leur engagement, se doivent de soutenir leur filleul dans sa vie chrétienne en l'aidant à grandir dans la foi, et d'être présents au côté des parents pour accompagner l'enfant dans son éducation religieuse depuis son baptême jusqu'à sa confirmation, étape à partir de laquelle l'enfant devient un chrétien adulte, c'est-à-dire apte à prendre en charge de façon personnelle son chemin aux côtés du Christ en Église. C'est là le fondement de leur mission, qui est loin d'être toujours facile à mettre en œuvre. Cela implique non seulement d'être présents lors des grandes étapes de la vie de l'enfant, dans le domaine religieux (première communion, profession de foi, confirmation) comme dans tous les autres domaines (réussite scolaire, déménagements, etc.), mais également de s'impliquer et de s'investir pour lui chaque jour, en fonction de la possibilité qu'ils ont de le faire ; en effet, la fonction de parrain demande de consacrer du temps à son filleul ; il peut s'agir simplement de passer du temps avec lui, pour l'accompagner dans ses loisirs mais aussi dans ses réflexions en discutant avec lui. Certes, on remarque que beaucoup de parrains vivent loin de leur filleul, mais la distance ne les empêche nullement de prier pour leur filleul chaque fois qu'ils en ont l'occasion ; en effet, c'est cela aussi, consacrer du temps à quelqu'un. C'est une autre façon, complémentaire, d'assumer son rôle.

Enfin, parrains et marraines s'engagent aussi à aider les parents dans leur responsabilité, par leurs conseils et leur présence rassurante au quotidien. D'autre part, dans des circonstances moins heureuses (décès des parents, problèmes familiaux...), les parrains et marraines peuvent, et c'est l'ultime manifestation de leur rôle, être amenés à prendre en charge l'enfant temporairement ou définitivement, lorsque les parents traversent des difficultés qui les empêchent de garantir à l'enfant des conditions de vie saines, favorisant son épanouissement. Il est du ressort des parrains et marraines de protéger leur filleul et de lui garantir le bien-être physique et psychique auquel a droit tout être humain. Mais la loi civile (en France et au Canada) ne leur reconnaît aucun statut particulier : ils ne sont donc pas tenus juridiquement d'assumer la garde de l'enfant et ne sont pas forcément tuteurs de leur filleul. Le tuteur est désigné par le juge de tutelle et le conseil de famille, et de ce point de vue, parrain et marraine n'ont pas de droits spécifiques. Cependant, les parents défunts peuvent désigner par testament le parrain et/ou la marraine comme tuteurs de l'enfant, ce qui leur donne dans ce cas priorité. Ces cas extrêmes montrent la responsabilité morale dont sont investis parrains et marraines vis-à-vis de leurs filleuls, responsabilité très importante aux yeux de l'Église même si elle n'est pas reconnue en tant que telle par la loi.

À partir de ces différents éléments, nous pouvons cerner un peu mieux comment se définit et se vit le rôle de parrain ou marraine, et cela va nous permettre maintenant d'envisager ce rôle sous l'angle du rapport à la parenté : en quoi s'agit-il d'une forme de parenté distincte et spécifique ? Certains théoriciens du catholicisme voient le fait d'être parrain ou marraine comme une véritable parenté spirituelle. En effet, il ne s'agit en aucun cas pour eux, aussi proches soient-ils de leurs filleuls, de se substituer aux parents biologiques et de vouloir assumer le rôle qui incombe à ceux-ci. Comme on l'a dit, leur présence, nécessaire, doit être dédiée au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant, et ils doivent pour cela trouver une

place à eux, et une manière personnelle de manifester à l'enfant leurs encouragements, leur attachement : cela peut prendre la forme de cadeaux, souvent lors des sacrements religieux (ce sont souvent les parrains et marraines qui offrent à l'enfant sa médaille de baptême et par la suite des icônes ou objets religieux), mais aussi de lettres, de visites... L'exceptionnalité du rôle des parrains et marraines, qui n'est peut-être pas toujours envisagé aujourd'hui dans toutes ses dimensions, est qu'ils peuvent avoir avec leurs filleuls une relation tout à fait privilégiée, moins fusionnelle que la relation parents-enfants, mais qui conserve de cette relation la notion de parenté, c'est-à-dire un lien originel indestructible, qui a vocation à la transmission d'expériences et de principes, dans le but de faire grandir l'enfant, sur le plan spirituel essentiellement. Leur rôle est donc complémentaire de celui des parents.

Ils sont les appuis des parents dans leur rôle d'éducation et sont aussi, avec les parents, les premiers guides spirituels du baptisé, rôle qui se trouve très souvent négligé par les parrains et marraines. Or ce rôle n'est pas secondaire, il est au contraire fondamental, il permet de nourrir le lien avec son filleul tout au long de son enfance, de son adolescence, de sa maturité, en répondant à ses questions. Ce rôle permet également de construire avec le filleul une vraie relation fondée sur l'écoute, et de créer avec son filleul un lien personnel d'affection, un climat de confiance et de compréhension qui prend des formes différentes à chaque âge de la vie de l'enfant.

On voit donc qu'un tel rôle est particulièrement exigeant : il demande un travail individuel de la part du parrain et de la marraine pour se mettre à la disposition de leur filleul toute leur vie durant. Or nombreux sont les parrains et marraines qui renoncent à ce rôle exceptionnel pour se retrancher derrière les cadeaux et masquer par ceux-ci leur absence. C'est la raison pour laquelle le choix des parrains et marraines est un choix capital. En effet, l'engagement est un engagement à vie : quoi qu'il arrive, à partir du moment où le parrain et la marraine ont signé sur le registre de baptême, ils le restent vis-à-vis de l'Église toute leur vie. Il est donc d'autant plus important de choisir pour son enfant un parrain et une marraine qui seront aptes à assumer leur rôle.

Aujourd'hui, choisir un parrain et une marraine pour son enfant est devenu un acte systématique, dès lors qu'à la naissance d'un enfant on envisage logiquement son baptême. Cependant, pressés par certaines urgences, les parents sont parfois amenés à prendre cette décision dans la précipitation, ou en respectant des traditions familiales ou des promesses faites avant la naissance.

Tout d'abord, il faut signaler qu'il n'est pas obligatoire de désigner un parrain et une marraine, mais qu'un seul peut suffire, mais il est important qu'il y en ait au moins un et qu'il soit présent le jour du baptême car il s'agit d'être Témoin du baptême de l'enfant. Toutefois, en cas de grave nécessité, il est possible que l'enfant soit baptisé sans parrain ni marraine : en effet, cela est permis par le code de droit canonique (canon 872) ; en tout état de cause, il est essentiel d'en parler au prêtre en cas de difficulté.

La question du choix du parrain et de la marraine occasionne souvent bien des débats et disputes dans la famille, qui se résolvent par des négociations et des tractations qui font souvent oublier que le choix doit être fait non en fonction de l'ego de chacun ou de son rang

dans la fratrie, mais dans l'intérêt du baptisé. C'est pourquoi dans la mesure du possible, il faut préférer des personnes qui s'intéresseront vraiment à leur filleul en créant avec lui un lien personnel d'affection et de confiance. Il est souhaitable de choisir comme parrain et marraine quelqu'un de proche qui pourra accompagner l'enfant des années durant, et qui, de plus, ait plus de seize ans (il faut une certaine maturité pour assumer ce rôle) et soit lui-même baptisé et confirmé. Ces critères s'ajoutent naturellement à toute l'estime qu'on peut par ailleurs porter à la personne en question et qui ne fera qu'appuyer notre choix.

En choisissant arbitrairement le parrain et la marraine avant même la naissance de l'enfant, comme c'est le cas souvent, les parents ne tiennent pas forcément compte de tous ces critères, ni de toutes les dimensions de ce rôle : ils ont le souci de « faire plaisir », et devront par la suite tenir leur engagement, car au moment du baptême il n'est plus concevable de changer. La mission perd alors tout son sens. N'est-il pas beaucoup plus profitable de réfléchir d'abord à la signification, au sens et à l'engagement que représente le baptême avant de se déterminer ? Il s'agit aussi de sensibiliser les futurs parrains et marraines à cet engagement en menant avec eux une réflexion en profondeur, et ainsi permettre l'accompagnement spirituel de l'enfant dès ses premières années, alors même que l'on peut avoir décidé de différer le baptême de quelques années.



Enfin, on peut pour terminer se poser la question, face aux évolutions actuelles de la société, de savoir quelle attitude adopter face au baptême lorsqu'on n'est pas chrétien : en effet, aujourd'hui, une partie assez importante des baptêmes concerne des enfants de familles imprégnées d'une tradition judéo-chrétienne, mais qui ne sont pas forcément pratiquantes et dont les parents n'ont pas reçu une éducation religieuse spécifique ; de même, les parrains et marraines ne sont pas toujours confirmés, et parfois pas baptisés. Et pourtant, le fait de considérer le baptême comme un rite d'entrée dans une communauté, comme un rite initiatique semblable dans les sociétés antiques à l'exposition ou à la présentation à la fratrie, montre bien qu'il a encore aujourd'hui une importance sociale extrêmement grande et que l'attachement aux traditions chrétiennes est encore fort. C'est une façon aussi pour les parents de laisser la possibilité ouverte, le choix à leur enfant de se tourner, une fois qu'il sera en âge de se déterminer, vers l'éducation religieuse, ou pas. Or on remarque que très souvent dans un tel cadre, le rôle des parrains et marraines est vécu comme central, est pris très à cœur, alors même qu'il est un peu détaché de la dimension d'accompagnement religieux. Même pour les athées, le parrain et la marraine conservent malgré tout une place à part et sont l'objet d'un attachement très fort. Cela doit nous inviter à ne pas enfermer le rôle des

parrains et marraines dans la sphère religieuse. Au contraire, on s'est attaché à montrer que l'aspect humain était fondamental et que parrainer un enfant c'est aussi constituer pour lui un modèle, lui transmettre des valeurs, et que cela peut parfaitement se faire encore aujourd'hui en dehors de la sphère chrétienne ; en effet, les parrains et marraines doivent assumer leur rôle en sachant trouver la place qui leur convient dans la famille et en s'adaptant aux évolutions sociales.

On voit donc bien que, croyants ou non, nous attribuons au parrain et à la marraine un rôle particulier : très souvent, ils font déjà partie de la famille (frère, sœur, cousin...) mais le fait de les choisir comme parrains ou marraines leur donne une mission qui consiste à exercer une parenté spirituelle vis-à-vis de l'enfant, et à défaut, de se poser en personne référente pour l'enfant, à laquelle celui-ci pourra se confier, s'adresser, et sur laquelle les parents également pourront compter comme soutien et comme appui. Si la tradition désigne habituellement un homme et une femme, ce n'est pas, comme on l'a vu, pour substituer aux parents de l'enfant d'autres parents, mais pour élargir spirituellement la famille « de coeur » et assurer une présence qui, on ne peut le nier, n'est pas sans faire écho, à un autre niveau, au schéma du couple parental. Il s'agit donc d'un renforcement de la cohésion familiale par la création de liens particuliers, privilégiés, avec des personnes choisies pour l'accompagnement du baptisé.

E. F.

# Célibat et mariage : les noces du Christ

Philippe Cazala

**C**ET ARTICLE a été très fortement inspiré par la lecture d'un article du P. J.-P. Batut, « La sexualité, le célibat et la résurrection »<sup>1</sup>.

Avant d'être moine, le père hôtelier de Saint-Wandrille voulait devenir père de famille nombreuse. On peut bien se demander comment un tel désir de vie conjugale pourrait s'accomplir dans une vie de célibat. La vie consacrée doit-elle être un renoncement à tout ? Cet article s'efforce de montrer que le sens du mariage et celui du célibat sont indissociablement complémentaires dans le christianisme.

## Stérilité et fécondité dans l'Ancien Testament

Dans l'Ancien Testament, toute chose est rapportée à Dieu avant d'être jugée. Il en va de la sexualité comme de toute chose créée, comme du reste de l'homme. Elle n'est pas une force de création divine dont l'homme serait détenteur, elle n'est pas non plus, pour la même raison, un besoin élémentaire sans signification (pas plus, d'ailleurs, que le travail ou le manger et le boire). Elle a une signification culturelle, c'est-à-dire qu'elle fait partie de ce dont l'homme dispose pour accomplir la Loi, qui est un accomplissement de l'homme. Le fruit visible de la sexualité, dans l'Ancien Testament, est la fécondité. Il présente donc la fécondité, fruit de la sexualité, à la fois comme une bénédiction et comme un commandement : « Multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-la. »<sup>2</sup> Tout foyer doit avoir une descendance : un homme doit même épouser la femme de son frère si celui-ci a eu le malheur de mourir avant que sa femme enfante.<sup>3</sup> Les femmes ne sont pas exclues de ces préoccupations, comme en témoigne le comportement de Sara. C'est elle qui envoie son mari Abraham vers sa servante : « YHWH n'a pas voulu que j'enfante, peut-être que par elle j'obtiens des enfants. »<sup>4</sup>

Dans cette perspective, le célibat n'a aucun sens. C'est même une entrave à la loi de Dieu. La fécondité est toujours une bénédiction. On n'a qu'à relire le livre de Job (le début et la fin surtout), ainsi que les Psaumes pour s'en convaincre. D'autre part, Dieu intervient dans les situations de stérilité, d'impuissance et de détresse : Sara, Job, et bien sûr la sortie d'Égypte. C'est dans les situations sans issue que Dieu manifeste sa puissance. Cela nous apprend surtout que Dieu agit là où arrive ce qu'Il n'a pas voulu pour l'homme. Il y a une blessure, une cassure dont Dieu n'est pas l'auteur, au sein de l'humanité, qui vont contre le dessein de Dieu. C'est justement là que Dieu manifeste sa gloire. Il n'est plus seulement Créateur, il est aussi Sauveur. Alors que la création situe Dieu dans la transcendance (car il ne peut se confondre avec ce qui est créé), le salut manifeste que Dieu est proche des hommes.

<sup>1</sup> *Communio* XVIII, 4, n°108 (1993), pp. 83–97.

<sup>2</sup> Gn 1 28.

<sup>3</sup> Dt 25 5.

<sup>4</sup> Gn 16 2.

Ici, tout le mystère de la croix est déjà présent. Dieu a une connivence non avec l'abondance et la sûreté, mais avec la détresse et le dénuement : c'est là qu'Il se manifeste. Le Pauvre devient alors « l'arme absolue »<sup>5</sup> : alors que la logique de puissance qui est la nôtre veut à tout prix s'approprier ce qui est à l'autre pour ne plus avoir besoin de lui, Dieu se situe dans la logique du don. C'est la logique qui nous empêche d'exister sans l'autre, la logique de la croix.

Pour tout homme, dans ce revirement de perspective, ce qui était faible ne devient pas fort comme on veut s'y attendre. Mais c'est dans la faiblesse qu'Israël fait l'expérience de la force de Dieu. C'est par cette expérience et par cette expérience seule que nous sommes conduits, comme Israël, à nous précipiter en Dieu pour nous appuyer constamment sur lui. La vie de l'homme doit dépendre de Dieu. C'est une dépendance volontaire, libre et consentie, mais c'est toujours une dépendance. De la même façon, pas plus que la détresse n'est surmontée par un retour à une situation antérieure, la stérilité ne subit pas un simple « traitement » pour la fécondité, même si ce traitement pourrait être d'origine divine. C'est d'une vie nouvelle qu'il s'agit, une vie où la logique humaine spontanée est transformée. Cette logique n'est plus une démonstration de mes capacités, mais un abandon total à la grâce.

## Les deux vocations de la nouvelle alliance : le mariage et le célibat

L'enseignement du Christ suppose la possibilité de deux états de vie : le célibat et le mariage. Contrairement à ce que nous avons dit du mariage dans l'Ancien Testament, le mariage n'est plus une obligation, le Christ en fait une vocation. Il n'y a en effet de vocation que si une autre voie est possible. Dès lors, célibat et mariage ne sont pas placés en antagonisme, mais en complémentarité, pour autant qu'on ne les vit pas pour soi, mais comme une réponse à Dieu, selon sa volonté.

C'est pourquoi le célibat consacré, comme le mariage, doit se vivre de manière totale et définitive. C'est ainsi que le Christ lui-même a vécu son propre célibat : loin d'être un repliement égoïste sur soi, il a toutes les vertus propres au mariage, une forme nouvelle de relation à Dieu et aux autres. Dans l'épître aux Éphésiens, on peut lire :

« Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église : il s'est livré pour elle afin de la sanctifier [...]. Car il voulait se la représenter à lui-même toute resplendissante, sans tache ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée. De la même façon les maris doivent aimer leurs femmes, comme leurs propres corps. Aimer sa femme, c'est s'aimer soi-même [...]. Ce mystère est de grande portée ; je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église. »<sup>6</sup>

Ce passage peut aussi bien s'appliquer au célibat qu'au mariage, car le célibat du Christ est un mariage ! Mais c'est un mariage qui s'étend à l'humanité entière. L'élue, ici, s'appelle l'Église, les hommes et les femmes de tous les temps, de tous les peuples, pourvu qu'ils acceptent la seigneurie du Christ sur leurs vies.

<sup>5</sup>Is 49 1-3.

<sup>6</sup>Eph 5 25-32.

Comment donc sommes-nous concernés par ce bel idéal, nous qui ne sommes pas le Christ ? C'est précisément en vivant son mystère d'Alliance avec l'Église dans nos propres vies et dans nos relations avec les autres. Un mariage chrétien, de cette manière, rend présentes les noces du Christ et de l'Église. Rendre présent est bien le rôle du sacrement. Le mariage ne se borne pas à un symbole, à un signe, comme sacrement, il est le canal par lequel le Christ vient accomplir ce qu'il a fait quand il était sur terre. Le mariage chrétien ne symbolise pas l'union du Christ et de l'Église, il la contient comme une force. On atteint là ce qu'il y a de plus profond dans le mariage. C'est pourquoi le mariage peut véritablement conduire les époux au sacrifice mutuel, à l'amour, pour autant qu'il est fondé sur le don que le Christ a fait à l'Église en l'aimant jusqu'à mourir. À ce moment, il ne s'agit pas de parler de figures, mais d'une réalité que seule l'Incarnation peut nous faire toucher.

## **De l'union du Christ et de l'Église à l'union de l'homme et de la femme**

C'est à ce moment de la réflexion que se manifeste le point le plus délicat. En effet, en faisant de l'union sponsale, l'union des époux, un parallèle avec l'union du Christ et de son Église, nous faisons du rapport entre deux personnes égales le mari et la femme, un rapport dissymétrique. Que tous les hommes soient égaux en dignité devant Dieu, cela tombe sous le sens. Mais alors que faire de cette relation dissymétrique dont la symbolique est développée par Paul ?

La dissymétrie repose en ceci que l'homme, marié ou célibataire, représente le Christ, alors que la femme, de son côté, incarne l'Église, l'humanité face à Dieu. C'est le seul fondement théologique permettant de réserver le sacrement de l'ordre aux individus de sexe masculin. Cette pratique, aussi ancienne que l'Église, suppose en effet qu'on accepte de se départir de l'idée totalitaire selon laquelle la différence est inégalitaire. Mais comment l'égalité peut-elle être sauvée dans la dissymétrie ? On peut la préserver dans le couple faiblesse-force dont il a été question plus haut. C'est en s'appuyant sur le Christ que l'Église fait l'expérience de sa force. Mais le Christ lui-même vit selon la même logique. Il s'appuie uniquement et en permanence sur la force du Père, comme l'Église s'appuie sur lui. « Le Christ est puissant parmi vous » dit Saint Paul<sup>7</sup> mais en voici la contrepartie : « Il a été crucifié en raison de sa faiblesse, mais il est vivant par la puissance de Dieu. »<sup>8</sup> Tout ce que le Christ est et possède, il le tient du Père, d'un Autre. Il revient au mari, au père de famille d'être le signe de cet Autre pour sa femme et pour ses enfants.

Ici — faut-il le rappeler ? — être le signe, représenter, signifie « rendre présent », non par substitution, mais de manière instrumentale. Comme un lieutenant, le représentant est l'*instrument* de celui qu'il représente. Mais dans la relation entre l'homme et la femme, si l'homme représente Dieu et la femme la créature, la femme ne risque-t-elle pas d'apparaître inférieure à l'homme, comme sa créature ? De cette infériorité, il n'est pas question dans le texte biblique. Si l'homme tient la place de Dieu, ce n'est pas au sens où il se substituerait à l'unique Créateur : les noces de Dieu avec l'humanité se font dans la perspective de l'Alliance, non de la Création. Dieu s'adresse donc à une créature libre, capable de dire oui et

---

<sup>7</sup>2 Co 13 3.

<sup>8</sup>2 Co 13 4.

de dire non : ce n'est pas une marionnette dans des mains toutes-puissantes. La femme, par rapport à l'homme, représente donc l'humanité *en tant qu'elle est partenaire de Dieu*.

L'homme, lui, est lieutenant de Dieu : dans la Bible, cette fonction est la fonction *sacerdotale*. Tout individu de sexe masculin, en Israël est un prêtre en puissance. C'est pourquoi chaque jeune Juif devient *bar mitsva*, lors d'un rite sacerdotal de lecture en public de la Loi. On comprend de la sorte que le Christ n'ait appelé que des hommes pour le sacerdoce de la nouvelle Alliance. Si c'est l'homme qui est choisi, dès l'Ancien Testament, pour la fonction sacerdotale, cela tient à des raisons profondes qui font que l'homme a besoin de se projeter dans l'agir pour se sentir exister. C'est précisément cela, cet agir, ce projet incessant dans lequel l'homme se trouve, que Dieu lui demande de lui offrir pour en faire le canal de sa présence dans le monde. Il faudra dire, donc, que la fonction sacerdotale de l'homme ne découle pas d'une supériorité sur la femme, mais bien d'une infériorité par rapport à elle dans le domaine spirituel. Pour l'homme, être, c'est faire. La femme, elle, n'a pas besoin d'agir pour se sentir exister. Par la fonction sacerdotale, l'homme exécute une tâche à la mesure de son ambition, en même temps qu'elle l'oblige à se soumettre à la gloire de Dieu, que ce soit dans le ministère du culte ou bien à la tête d'une famille.

## **Les femmes : ministres de la résurrection**

L'attitude des femmes qui suivent Jésus reflète bien l'attitude de la créature à qui Dieu parle. Elles *écoutent la parole* alors que les hommes s'activent à la suite du Christ : « Je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. » Lors de la Passion, les apôtres sont en plein désarroi : que faire désormais ? Cette question n'est pas celle des femmes : alors que les hommes sont partis, elles sont là. On ne sait même si les hommes ont pris le temps d'attendre et de regarder... La connivence de la femme avec le sacré est telle qu'elle peut être tentée de sacraliser la personne de l'homme quand il ne lui est demandé que de reconnaître la fonction de représentation sacrée qui est celle de l'homme. Elle peut être tentée d'identifier la fonction à la personne. C'est aussi une raison pour laquelle il n'y a pas de femme-prêtre. Alors que les cultes païens liés à la fécondité avaient besoin de prêtresses, de femmes exerçant la fonction sacerdotale, la relation à Dieu, naturellement vécue sous le mode conjugal par la femme, tend à lui faire épouser les puissances sacrales au point de ne plus maintenir de distance avec elle. La liberté, alors est détruite, l'union se délite, la personne disparaît. Lorsque Sainte Catherine de Sienne va voir le pape (pour le ramener d'Avignon à Rome), elle savait distinguer la fonction de « vicaire du Christ » du pape de toutes les faiblesses et de tous les péchés de la hiérarchie ecclésiastique : il n'y a pas de place pour une quelconque idolâtrie. Mais malgré tout, elle sait que c'est par des mains impures que sont dispensés tous les trésors de la grâce divine : c'est le « miracle des mains vides » du curé de Bernanos. L'homme, lui, n'a pas spontanément cette connivence avec le sacré : l'identification, de sa personne, l'instrument de Dieu, avec Dieu lui-même est impossible.

La grandeur de la femme est de pouvoir être le réceptacle de la grâce et, par là même, sanctuaire de la vie divine. C'est là que se satisfait l'immense désir, l'attente de Dieu, qui définissent la féminité. L'exemple de Sainte Catherine de Sienne est encore très parlant. On connaît la parole que le Christ lui adresse : « Fais-toi capacité et je me ferai torrent ». Ce désir est le désir d'être aimée sous un mode conjugal, quelque chose que la sexualité à elle seule

ne pourrait satisfaire. Le problème majeur de l'homme par rapport à la femme, c'est son incapacité à l'aimer autant qu'elle le désire, tellement il peut être absorbé dans son besoin d'activité. La femme limite et informe cette aspiration prométhéenne de l'homme : c'est ainsi qu'elle lui permet d'accepter que sa puissance ne vient pas de lui, mais de Dieu. On peut dire, de ce point de vue, que la femme guérit son mari, elle le sauve.

Quel sens peut alors revêtir pour une femme la virginité consacrée ? Nous avons vu que cela ne pouvait pas se rapporter au sacerdoce ministériel essentiellement masculin. Il faut peut-être commencer par rappeler que la virginité comme valeur chrétienne se distingue radicalement de toutes les formes qu'elle peut avoir dans les cultures non-chrétiennes. En effet, la virginité consacrée dans le Christ a un sens sponsal. On la trouve par excellence en Marie, vierge, épouse et mère.

La femme est essentiellement en attente de Dieu qui est son Époux et l'objet de son désir. La femme, donc, dans son rapport à l'homme, reçoit Dieu par lui, mais ne se soumet pas à lui : elle se soumet à Dieu à travers lui. En tant que servante de Dieu, elle est celle qui peut initier l'homme au mystère de la créature aimée, celle que Dieu a créée pour l'épouser. Au pied de la croix, le disciple bien-aimé est le seul homme présent. L'Évangile nous dit qu'il se tient « auprès de » la Mère de Jésus.<sup>9</sup> Il n'est sans doute pas à comprendre qu'il lui apportait un soutien : c'est plutôt l'inverse, c'est elle qui se tient debout à ses côtés, qui l'aide à tenir. C'est à ce moment là que Marie devient mère des hommes, mère de l'humanité.

L'immensité du désir de la femme la rend vulnérable. Elle est invulnérable quand elle confie à Dieu ce désir. C'est dans cette force, la force de Marie au Samedi Saint, que la femme peut réenfanter l'homme, après qu'elle l'a vu dans toute sa faiblesse, sur la croix. Dieu, en fait, « utilise chacun » à partir de sa pauvreté fondamentale : l'homme qui n'a pas par nature le sens du sacré devient le serviteur du sacré ; la femme qui est vulnérable se voit demander d'offrir à Dieu sa vulnérabilité, son désir. « L'homme, pour sa part, a toujours tendance à refuser de laisser Dieu agir et de se laisser faire par lui. Lorsque, inévitablement, il rencontre la croix, la femme lui est indispensable pour qu'il apprenne à être humain. »<sup>10</sup>

Jean-Paul II disait que « si l'Église est visiblement dirigée par la hiérarchie qui est confiée à des hommes, elle est dirigée invisiblement bien plus encore, de manière charismatique, par les femmes. » C'est par les femmes, et en particulier à travers le témoignage de la fécondité surnaturelle de la virginité consacrée, que l'Église avance sur le chemin de la résurrection.

P. C.

---

<sup>9</sup>Jn 19 26.

<sup>10</sup>J. P. Batut, art. cit., p. 97.

## Quand le mariage catho devient très sexy : la signification conjugale du corps.

J. H.

**C**ATHO, SUR LE POINT DE VOUS MARIER, vous profitez de vos derniers instants de liberté avant ce long sacerdoce, acceptant tant bien que mal votre avenir de renonciation aux plaisirs de la chair et du coupé-cabriolet sportif ? La vie ascétique, monotone et les frustrations futures de votre vie de couple vous dépriment, déjà ?

Il existe pourtant un *a-depressio nobis in spe gaudioque viventibus*<sup>1</sup> qui gagnerait à être connu : les catéchèses de Jean-Paul II, consacrées durant les premières années de son pontificat à un vaste enseignement, une « théologie du corps » qui déploie une approche nouvelle du discours de l'Église sur la sexualité<sup>2</sup>. Celle-ci est le lieu d'une réflexion sur le sens de la conjugalité qui renouvelle la vision du mariage chrétien, réflexion dont je me propose ici de restituer les principaux éléments. Ce qui est certain, c'est qu'outre leur beauté et leur richesse ces enseignements permettent d'envisager une approche plus « décomplexée » de la question : ce que martèle Jean-Paul II, en effet, va à l'encontre des poncifs. Son exégèse rejette fermement toute conception manichéenne qui opposerait les bienfaits de l'esprit à un corps associé au péché (et par conséquent lierait de manière constitutive la sexualité au mal). Bien au contraire, la spiritualité du corps proposée n'est pas une condamnation de la chair, mais un appel à vivre les valeurs corporelles dans la perspective du don — le corps, considéré comme un élément constitutif de la dignité humaine, reçoit une signification conjugale. Celle-ci repose sur trois éléments : le rejet de la concupiscence, une conception forte du mariage reposant sur la fidélité, la monogamie et la constance, et l'importance de la chasteté.



Icône de la Sainte Famille.

<sup>1</sup>Pour la traduction, s'adresser à F. Gerardin.

<sup>2</sup>*Homme et femme il les créa : Une spiritualité du corps*, édition complète des catéchèses sur le corps, 1979–1984, Cerf, Paris, 2004. Voir, pour quelques repères, l'introduction d'Yves Semen, *La Sexualité selon Jean-Paul II*, Presses de la Renaissance, Paris, 2004. Que le lecteur pardonne les imperfections de cet article, qui se veut plus exploratoire que vraiment technique ; je remercie (comme on dit...) particulièrement Agnès de ses conseils avisés et remarques stimulantes, ainsi que François de son expertise latine.

Les catéchèses de Jean-Paul II reprennent l'essentiel des thèmes abordés dans son ouvrage *Amour et responsabilité*<sup>3</sup>, dans lequel l'influence du personnalisme est déterminante : l'impératif est de ne pas réduire la personne à l'état d'objet, de ne pas l'utiliser. Cet impératif prend tour à tour la forme du refus des perspectives hédonistes ou rigoristes — isoler radicalement, ou à l'inverse lier exclusivement la légitimité de la relation sexuelle à la procréation. Ainsi, là où la justification thomiste traditionnelle convoque la loi naturelle pour ordonner la relation sexuelle à la procréation, la spiritualité du corps de Jean-Paul développe une véritable anthropologie qui intègre pleinement la sexualité au sein du mariage, mariage duquel l'union des personnes est une composante aussi importante que la procréation, et indissociable de celle-ci.

## Du refus du manichéisme à l'appel

Contre l'imagerie populaire, les désirs de la chair et la sexualité ne sont pas, au yeux de l'Église, constitutivement associés à l'impureté ou au péché. Certains écrits ont certes pu prendre des positions franches de suspicion à l'égard des passions incontrôlées<sup>4</sup> ou de valorisation d'un certain comportement exemplaire de fidélité, de monogamie et d'ouverture à la procréation<sup>5</sup>. Mais on ne saurait trouver de condamnation du corps en tant que telle dans la Bible, par opposition aux vertus de l'esprit<sup>6</sup>. Les paroles<sup>7</sup> de Jean-Paul II sont de ce point de vue très nettes, à partir du Discours sur la Montagne :

---

<sup>3</sup>Stock, Paris, 1960, traduction française en 1978. Voir l'article, archivé en ligne, de S. Ray, « Et tous deux ne seront qu'une seule chair », numéro de Toussaint 2003.

<sup>4</sup>« Bien qu'il y ait plusieurs espèces de convoitises, ce mot, quand on ne le détermine pas, ne fait guère penser à autre chose qu'à ce désir particulier qui excite les parties honteuses de la chair. Or, cette passion est si forte qu'elle ne s'empare pas seulement du corps tout entier, au dehors et au dedans, mais qu'elle émeut tout l'homme en unissant et mêlant ensemble l'ardeur de l'âme et l'appétit charnel, de sorte qu'au moment où cette volupté, la plus grande de toutes entre celles du corps, arrive à son comble, l'âme enivrée en perd la raison et s'endort dans l'oubli d'elle-même. Quel est l'ami de la sagesse et des joies innocentes qui, engagé dans le mariage, mais sachant, comme dit l'Apôtre, "conserver le vase de son corps saint et pur, au lieu de s'abandonner à la maladie des désirs déréglés, à l'exemple des païens qui ne connaissent point Dieu", quel est le chrétien, dis-je, qui ne voudrait, s'il était possible, engendrer des enfants sans cette sorte de volupté, de telle façon que les membres destinés à la génération fussent soumis, comme les autres, à l'empire de la volonté plutôt qu'emportés par le torrent impétueux de la convoitise ? Aussi bien, ceux mêmes qui recherchent avec ardeur cette volupté, soit dans l'union légitime du mariage, soit dans les commerces honteux de l'impureté, ne ressentent pas à leur gré l'émotion charnelle. Tantôt ces mouvements les importunent malgré eux et tantôt ils les abandonnent dans le transport même de la passion ; l'âme est tout en feu et le corps reste glacé. Ainsi, chose étrange ! ce n'est pas seulement aux désirs légitimes du mariage, mais encore aux désirs déréglés de la concupiscence, que la concupiscence elle-même refuse d'obéir. Elle, qui d'ordinaire résiste de tout son pouvoir à l'esprit qui fait effort pour l'arrêter, d'autres fois, elle se divise contre soi et se trahit soi-même en remuant l'âme sans émouvoir le corps. » Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, livre 14, chap. 16.

<sup>5</sup>Voir l'exemplarité morale de l'éléphant dans *Introduction à la vie dévote*, Livre III, chap. 39, de Saint François de Sales.

<sup>6</sup>Il faut sans doute faire droit de manière plus réaliste à une confusion entre le christianisme et le puritanisme anglo-saxon, selon le diagnostic qu'en a proposé le cardinal Lustiger : « Le christianisme a toujours défendu la dignité du corps. Or curieusement on lui fait le reproche de mépriser le corps. C'est le confondre avec le puritanisme anglo-saxon ! Un tel mensonge ne peut pas durer éternellement. » Cité dans Semen, 2003. Voir aussi Saint Paul, qui condamne autant « ripaille » que « fornication, impureté, débauche » (Ga 5 19–21).

<sup>7</sup>Catéchèse du 22 octobre 1980.

« Vous avez appris qu'il a été dit : Tu ne commettras pas l'adultère. Eh bien moi je vous dis : Quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà commis, dans son cœur, l'adultère avec elle (à son égard). »<sup>8</sup>

Aucune condamnation ontologique du corps, donc, tout au plus y a-t-il une accusation, celle du cœur de l'homme concupiscent, qui ouvre sur un appel à l'examen de soi-même. Mieux, il y a dans ces paroles, en même temps qu'une accusation du désir concupiscent l'affirmation que le corps détermine la « subjectivité ontologique » de l'homme et participe à la « dignité de sa personne » — au même titre que l'esprit. La faiblesse de la chair est grande, certes, mais parce que le péché a fait perdre à l'homme le sens d'une maîtrise assumée de son corps. C'est alors la nature pécheresse de l'homme, portant sur des actes, et non le corps, leur objet, qui est en cause. La mise en cause du désir concupiscent de la chair ne saurait donc s'accompagner d'une quelconque condamnation du corps, comme le ferait une conception manichéenne. Au contraire,

« Alors que pour la mentalité manichéenne le corps et la sexualité constituent, pour ainsi dire, une "anti-valeur", pour le christianisme, par contre, ils restent toujours "une valeur trop peu appréciée". »

Jean-Paul II prolonge cette analyse en renversant les termes du rapport initial : non plus le contrôle des désirs comme fébrile témoin de la fragilité du corps, mais une dignité du corps appelée à être honorée par la domination de la concupiscence.

« L'invitation à dominer la concupiscence de la chair jaillit précisément de l'affirmation de la dignité personnelle du corps et du sexe et concerne uniquement cette dignité. »<sup>9</sup>

Ainsi se déploie l'interprétation du Discours sur la montagne comme « appel » et invitation à vaincre le mal. L'homme n'est pas complètement déterminé par la libido ; il est de l'ordre de la dignité de l'homme de répondre à cette invitation, et c'est seulement en affirmant la place du corps, du désir et de l'acte sexuel que la concupiscence pourra être dominée avec succès :

« La théologie du corps n'est pas tellement une théorie, mais plutôt une pédagogie du corps, spécifique, évangélique et chrétienne. Cela découle du caractère de la Bible et surtout de l'Évangile qui, en tant que message salvifique, révèle ce qui est le vrai bien de l'homme, afin de modeler — en vue de ce bien — la vie sur terre dans la perspective de l'espérance et du monde futur. »<sup>10</sup>

Il est alors intéressant d'étudier les formes que prend cette « pédagogie du corps ». Nous nous proposons ici d'en distinguer trois grands éléments : le refus de la concupiscence — « adultère commis dans le cœur » —, le mariage comme amour dans la communion des personnes, et la vie conjugale au sein du mariage comme déploiement d'un langage du corps.

---

<sup>8</sup>Mt 5 27-28.

<sup>9</sup>Catéchèse du 22 octobre 1980.

<sup>10</sup>Catéchèse du 8 août 1984.

## Rejeter la concupiscence

Jean-Paul II commente les paroles du Christ rapportées dans l'évangile selon Saint Matthieu :

« Il vous a été dit : tu ne commettras pas d'adultère. Et bien, moi je vous dis : celui qui regarde une femme pour la désirer, celui-là a commis l'adultère avec elle dans son cœur. »<sup>10</sup>

Il ne s'agit pas, dans ces paroles, de condamner l'attirance réciproque que peuvent avoir femmes et hommes<sup>11</sup>. En revanche, c'est un type particulier d'attitude qui est mis en cause, un « acte intérieur bien défini »<sup>12</sup> : le regard qui fait du désir sa propre fin, et qui s'approprie donc son objet. L'autre est alors réduit à l'état d'objet de satisfaction possible. La norme éthique qui fait de la dignité de la personne l'horizon indépassable de toute action est en cela violée. On retrouve la préoccupation constante de Jean-Paul II qui est de refuser tout acte qui, d'une manière ou d'une autre, soit susceptible d'utiliser une personne. C'est pourquoi la relation d'adultère ne se cantonne pas à la relation extraconjugale : elle peut également toucher le lien entre mari et femme<sup>13</sup>.

"Jésus dessinait sur le sol..."



Ces paroles sont d'autant plus frappantes qu'elles ont, au fond, bien plus de portée que le discours dominant. Là où lorsqu'il prend conscience de ses écarts l'homme est naturellement conduit à excuser sa conduite en prenant acte de la faiblesse de la chair, la morale chrétienne invite à se défaire de ce penchant manichéen pour en interroger la vraie raison : l'impureté du cœur. Par conséquent, la lutte contre la concupiscence ouvre sur un travail sur soi, qui ne consiste pas seulement en une maîtrise des pulsions, mais en un travail de purification intérieure et de conversion du regard. Ainsi,

« le Christ invite l'homme, non pas à retourner à l'état originel d'innocence — l'humanité l'a irrévocablement laissé derrière elle — mais à retrouver, sur la base des significations éternelles et pour ainsi dire indestructibles de ce qui est "humain", les formes vives de l'homme nouveau. »<sup>14</sup>

---

<sup>11</sup> Attirance voulue par Dieu, cf. *infra*.

<sup>12</sup> Catéchèse du 23 avril 1980.

<sup>13</sup> « Cet adultère dans le cœur, l'homme peut également le commettre à l'égard de sa propre femme s'il la traite seulement comme objet d'assouvissement de ses instincts. » (Catéchèse du 8 octobre 1980).

<sup>14</sup> Catéchèse du 3 décembre 1980. Voir aussi *infra*, note 19.

On comprend combien le respect des exigences du Christ n'est pas un rapport à une prescription formelle ou au respect d'un interdit. Et cet appel à la purification tire sa force de ce qu'il concerne le cœur de l'homme, c'est-à-dire celui de chacun, singulièrement<sup>15</sup>.

Le rejet de la concupiscence est ainsi fondamental, au sens fort, dans l'enseignement de Jean-Paul II ; l'enjeu d'une telle purification du cœur est une qualité d'attention à l'égard de l'autre, à partir de laquelle prend sens le mariage et se déploie le langage du corps<sup>16</sup>.

## **Le mariage : pourquoi monogamie, fidélité et constance ?**

Dès les origines, le corps est immédiatement associé à une signification conjugale, qui est explorée à partir des textes de la Genèse :

« Puis, de la côte qu'il avait tirée de l'homme, le Seigneur Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme. Alors celui-ci s'écria : "À ce coup, c'est l'os de mes os et la chair de ma chair ! Celle-ci sera appelée "femme", car elle fut tirée de l'homme". C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme et ils deviennent une seule et même chair. Or tous deux étaient nus, l'homme et sa femme, et ils n'avaient pas honte l'un devant l'autre. »<sup>17</sup>

Les paroles d'Adam expriment une joie forte, remarque Jean-Paul II, tandis qu'est exclue toute idée d'une honte du corps, d'une honte de la nudité. C'est là le signe de la destinée originelle de l'homme et de la femme, faits l'un pour l'autre, ne se considérant pas comme des objets : leur cœur est pur. Cette attitude de respect mutuel est corrompue par le péché originel, qui modifie, nous l'avons vu, le rapport au corps et de ce fait le sens du don du corps. Le corps perd de ce fait son sens originel de

« témoin de la création en tant que don fondamental, donc témoin de l'Amour comme source dont est né le fait même de donner. La masculinité-féminité — c'est-à-dire le sexe — est le signe originel d'une donation créatrice, d'une prise de conscience de la part de l'être humain, homme-femme, d'un don vécu, pour ainsi dire, de la manière originelle. C'est avec cette signification-là que le sexe prend place dans la théologie du corps. »

Or, par ce sens fort du don, il s'agissait de réaliser la vocation profonde des hommes d'être à l'image de Dieu, et par là de devenir des personnes. La signification conjugale du corps témoigne ainsi d'un horizon, celui de la communion des personnes par le don réciproque de l'une à l'autre, mais elle est dans le même temps un appel à une perfection qui permette de restaurer le sens blessé de ce don, blessé par le péché originel. C'est la perfection du mariage, qu'il prenne la forme du mariage humain ou des épousailles de la vocation, avec des exigences singulières de fidélité et chasteté. En effet,

<sup>15</sup> « Ces paroles, le Christ les adresse également, de manière indirecte mais réelle, à tout homme "historique" [...]. C'est précisément cet homme-là, l' "homme de la concupiscence", celui dont le Christ connaît le mystère et le cœur. [...] L'homme de tout temps et de tout lieu se sent appelé de manière appropriée, concrète, unique : précisément parce que le Christ fait appel au "cœur" humain qui ne saurait être soumis à une généralisation. Par la catégorie du cœur [...] chacun est défini "de l'intérieur" dans son humanité. » (Catéchèse du 6 août 1980).

<sup>16</sup> « L'amour lui-même n'est pas en mesure de se réaliser dans la vérité du langage du corps sinon moyennant la domination sur la concupiscence. » (Catéchèse du 10 octobre 1982).

<sup>17</sup> Gn 2 22–25.

« le mariage est la voie de la Rédemption du corps et consiste à récupérer cette dignité dans laquelle s'accomplit simultanément la vraie signification, sa signification personnelle et de communion. »<sup>18</sup>

Seul le mariage remédie à la concupiscence que le péché a introduit dans les cœurs, et nous permet d'assumer pleinement notre vocation à la perfection. Expression de l'amour de Dieu, il communique la grâce qui intervient à la racine de l'âme : dans la grâce du sacrement du mariage, le corps humain devient l'image des épousailles rédemptrices du Christ et de l'Église ; dans la nouvelle alliance, Dieu entre en mariage avec son peuple. Ainsi, pour prix du rachat de l'humanité, le Christ a aimé l'Église comme son propre corps, lui donnant de devenir, selon une interprétation qui n'est pas propre à Jean-Paul II, son « corps mystique »<sup>19</sup>.

## Catho-macho ?

Pourtant, il existe une interprétation courante d'un passage de l'Épître aux Éphésiens<sup>20</sup> qui prête à confusion :

« Femmes, soyez soumises à vos maris, comme vous l'êtes au Seigneur. Car le mari est le chef de sa femme, comme le Christ est le chef de l'Église. Le Christ est en effet le Sauveur de l'Église qui est son corps. Les femmes doivent donc se soumettre en tout à leurs maris, tout comme l'Église se soumet au Christ. »

La morale chrétienne imposerait-elle le respect de rôles sociaux et ménagers considérés comme naturels, à travers lequel le mariage trouverait son sens ? Contre une explication du mariage comme « pacte de domination », Jean-Paul II rappelle que ce passage ne saurait être cité sans celui qui le précède et celui qui le suit :

« Soumettez-vous les uns aux autres à cause du respect que vous avez pour le Christ. »

« Maris, aimez vos femmes tout comme le Christ a aimé l'Église jusqu'à donner sa vie pour elle. Il a voulu ainsi rendre l'Église digne d'être à Dieu, après l'avoir purifiée par l'eau et par la parole ; il a voulu se présenter à lui-même l'Église dans toute sa beauté, pure et sans défaut, sans tache ni ride ni aucune autre imperfection. Les maris doivent donc aimer leurs femmes comme ils aiment leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. En effet, personne n'a jamais haï son propre corps ; au contraire, on le nourrit et on en prend soin, comme le Christ le fait pour l'Église, son corps, dont nous faisons tous partie. »

Ainsi, le mari est lui aussi soumis à sa femme, et tout deux sont en cela soumis à Dieu. Par cette soumission réciproque peut se réaliser la donation réciproque des deux conjoints. Les rapports des époux dans le mariage deviennent alors, ou devraient devenir à l'image

---

<sup>18</sup>Catéchèse du 20 avril 1980.

<sup>19</sup>Nous reprenons ici plusieurs formulations d'Yves Semen. Voir également le *Catéchisme de l'Église catholique*, §1642, « De même que Dieu prit autrefois l'initiative d'une alliance d'amour et de fidélité avec son peuple, ainsi, maintenant, le Sauveur des hommes, Époux de l'Église, vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement du Mariage. » (constitution pastorale *Gaudium et spes*, 48, §2) Il reste avec eux, il leur donne la force de le suivre en prenant leur croix sur eux, de se relever après leurs chutes, de se pardonner mutuellement, de porter les uns les fardeaux des autres (cf. Ga 6 2), d'être "soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ" (Ep 5 21) et de s'aimer d'un amour surnaturel, délicat et fécond. »

<sup>20</sup>Ep 5 21–30 et suivants.

des rapports du Christ et de l'Église<sup>21</sup>. Mais pour parvenir à une telle analogie dans l'amour donné, il faut que les époux soient prêts à leur tour à adopter la même attitude que le Christ, c'est-à-dire à « crucifier leur chair avec ses passions et leurs convoitises »<sup>22</sup>. C'est pour cette raison que le mariage est un sacrement nécessaire, avec la grâce qui l'accompagne, à la lutte contre la concupiscence et donc à la restauration d'un sens fort du don réciproque des époux.



La place du corps et de la sexualité est en outre par là pleinement intégrée à la conception du mariage. Le mariage est certes conclu au moment de l'engagement des époux, mais il n'est pleinement réalisé qu'après avoir été consommé, c'est-à-dire lorsque le don des corps a pris son expression la plus forte :

« La constatation qu'un mariage a été juridiquement contracté mais non consommé (*ratum - non consummatum*) équivaut à la constatation qu'il n'a pas été constitué pleinement comme mariage. En effet, les paroles mêmes "je te prends pour mon épouse / pour mon époux" se réfèrent non seulement à une réalité déterminée mais elles ne peuvent s'accomplir que dans l'acte conjugal. »<sup>23</sup>

## Sensualité, quand tu nous tiens...

Nous avons déjà cité plusieurs fois l'expression de « langage du corps ». Jean-Paul II l'illustre en rappelant l'interprétation de plus en plus fréquente que font les exégètes du Cantique des Cantique : c'est, avant tout, un chant d'amour d'humain.

« J'ai ouvert à mon bien-aimé ;  
 Mais mon bien-aimé s'en était allé, il avait disparu.  
 J'étais hors de moi, quand il me parlait.  
 Je l'ai cherché, et je ne l'ai point trouvé ;  
 Je l'ai appelé, et il ne m'a point répondu. »

<sup>21</sup> « Le mariage ne correspond à la vocation des chrétiens que s'il reflète l'amour que le Christ-Époux donne à l'Église son Épouse, et que l'Église s'efforce de donner au Christ en retour du sien. » (Catéchèse du 18 août 1982).

<sup>22</sup> Gal 5 24.

<sup>23</sup> Catéchèse du 5 janvier 1983.

« Je vous en conjure, filles de Jérusalem,  
Si vous trouvez mon bien-aimé,  
Que lui direz-vous ?...  
Que je suis malade d'amour. »<sup>24</sup>

Il y lit une illustration de la richesse du langage du corps, exprimant un amour incarné, sensuel, toujours en recherche et jamais satisfait. Dans le même temps, de nombreuses autres strophes interrogent l'inquiétude qui accompagne la conscience d'appartenir l'un à l'autre. Cela révèle une nouvelle fois, selon Jean-Paul II, le caractère indépassable de l'être qui ne peut être pensé en termes d'appropriation, d'objectivation. Dans le Cantique des Cantiques, l'époux et l'épouse parviennent à la conviction que l'ampleur de leur appartenance mutuelle ne peut se constituer que comme un don réciproque, les appelant sans relâche à chercher par le langage du corps à atteindre ce don. L'horizon de l'*eros* humain s'ouvre ainsi sur un autre horizon d'amour qui est celui de l'amour *agape*<sup>25</sup>.

Nous allons voir que c'est par rapport à la chasteté que ce langage du corps prend tout son sens pour exprimer la signification conjugale du corps qui permet, selon Jean-Paul II, d'accéder à notre vocation de personne. En cela, la communion, l'union des personnes ne se réduisent pas à une sexualité réussie du point de vue du plaisir, même si cela suppose déjà une vraie qualité d'écoute : elle prend sens dans le don des personnes, un don total, nous l'avons vu, mais qui ne prend son sens le plus accompli que dans l'observation de la chasteté.



---

<sup>24</sup>Ct Ct 5 6–8.

<sup>25</sup>Voir *Deus Caritas est*, §3 et suivants. Benoît XVI rappelle l'opposition classique du « débat philosophique et théologique [...] : l'amour descendant, oblatif, précisément l'*agape*, serait typiquement chrétien ; à l'inverse, la culture non chrétienne, surtout la culture grecque, serait caractérisée par l'amour ascendant, possessif et sensuel, c'est-à-dire par l'*eros*. » ; mais « en réalité, *eros* et *agape* — amour ascendant et amour descendant — ne se laissent jamais séparer complètement l'un de l'autre. Plus ces deux formes d'amour, même dans des dimensions différentes, trouvent leur juste unité dans l'unique réalité de l'amour, plus se réalise la véritable nature de l'amour en général. Même si, initialement, l'*eros* est surtout sensuel, ascendant — fascination pour la grande promesse de bonheur —, lorsqu'il s'approche ensuite de l'autre, il se posera toujours moins de questions sur lui-même, il cherchera toujours plus le bonheur de l'autre, il se préoccupera toujours plus de l'autre, il se donnera et il désirera "être pour" l'autre. » (§7) Ainsi, « l'amour est une réalité unique, mais avec des dimensions différentes » (§8), l'*eros* est lui aussi inscrit dans la nature de l'homme, mais a besoin de « discipline, de purification » (§4) pour ne pas perdre sa « dignité » et sa « grandeur » (§5), lorsque le sexe devient une marchandise, par exemple.

## Grâce à la chasteté, découvrir le langage du corps

Tout l'enjeu de la théologie du corps est de parvenir à dominer la concupiscence, dans le cœur, nous l'avons vu, mais *a fortiori* dans les actes. La chasteté est en cela un exercice certain de maîtrise de soi, mais qui ne se restreint pas à une négation du corps et de ses pulsions, c'est là le point fondamental de Jean-Paul II. Elle ouvre à une perception plus fine de ce qu'on pourrait appeler une positivité insoupçonnée du corps. La chasteté permet de libérer toutes les dimensions du langage du corps, ce qui est d'un autre ordre que la simple libération des tensions sexuelles<sup>26</sup>. C'est une vertu, dont le rôle régulateur des pulsions n'est pas nié, loin de là :

« La continence qui fait partie de la vertu plus générale de tempérance, consiste en la capacité de dominer, de contrôler et d'orienter les impulsions à caractère sexuel (convoitise de la chair) et leurs conséquences dans la subjectivité psychosomatique de l'homme. En tant que disposition constante de la volonté, cette capacité mérite d'être considérée comme vertu. »

Mais la continence ne se résout pas à une stricte opposition, à une résistance à la convoitise de la chair :

« Elle s'ouvre également aux valeurs plus profondes et plus mûres inhérentes à la signification nuptiale du corps dans sa féminité et sa masculinité, comme également à l'authentique liberté du don dans les relations réciproques des personnes. »

## Un peu de piment dans sa vie de couple

Cette ouverture s'inscrit dans une temporalité particulière qui est nécessaire au déploiement de ces « valeurs ». En effet, la chasteté ne correspond à la capacité de résister à la convoitise de la chair que dans un premier temps seulement :

« Par la suite elle se révèle graduellement comme capacité particulière d'aimer, de percevoir et de réaliser les significations du langage du corps qui demeurent absolument inconnues à la concupiscence elle-même et qui enrichissent progressivement le dialogue conjugal des époux en le purifiant et en le simplifiant en même temps. »

Or, un attirance seulement affective est instable : l'union des personnes, dans sa plénitude, ne peut que reposer sur la vérité de leur être<sup>27</sup>. C'est cette vérité qui se dévoile dans un premier temps lors des fiançailles, puis lors de la vie conjugale, mais sans cesser de se dérober.

Soyons clair. Le plaisir sexuel n'est pas disqualifié. La continence ne constitue pas un appauvrissement des manifestations affectives et de la relation amoureuse entre des personnes. Au contraire, par l'écart qu'elle crée, elle ouvre à une approche plus réfléchie et libérée des instincts qui permet d'aimer l'autre en vérité. La chasteté est certes un renoncement, mais ne saurait être réduite de manière substantielle à un renoncement à soi : elle ouvre à la découverte d'une expression de la subjectivité des sujets, à travers laquelle ils peuvent se construire et construire leur relation. Jean-Paul II parle d'un enrichissement. Tout le travail éthique s'oriente en rapport à une vérité, mais celle-ci n'est pas un donné fixe qui s'observe

<sup>26</sup>Catéchèse du 24 octobre 1984.

<sup>27</sup>Rappelons que l'Église soutient une conception essentialiste du genre.

comme se respecte un interdit. Cette vérité se déploie, selon la théologie du corps, dans la mesure où les individus la suivent : la chasteté révèle le langage du corps.



### Investir dans un minibus ?

En outre, la continence a un rôle particulièrement important dans la mesure où elle maintient une « harmonie subjective », associant paternité responsable et communion personnelle des époux. Le relation sexuelle comporte en effet deux composantes, union et procréation, affirmées dans *Humanae Vitae*. La chasteté permet de protéger la dignité de l'acte conjugal par rapport à sa signification potentiellement procréative, mais aussi par rapport à lui-même en tant qu'il exprime l'union de personnes telle qu'elle peut s'exprimer dans un langage du corps. La chasteté est ainsi un voie de perfectionnement de la communion personnelle entre l'homme et la femme : c'est par elle que l'amour trouve son affermissement.

L'indissociabilité des deux composantes de la relation sexuelle, union et procréation, signifie donc que tout ce qui va contre elle est contraire à la vérité de l'amour — dans sa dimension d'union et de procréation. Cela prescrit certes l'usage de moyens de contraception artificiels, mais cette prescription doit être interprétée à la lumière de l'indissociabilité de ces deux explications. Il ne s'agit pas de dire que toute relation sexuelle doit conduire à une naissance, il s'agit de dire que toute relation sexuelle n'est pleinement vécue, dans la vérité d'un amour réciproque conçu comme don mutuel des époux, que si elle conduite avec une ouverture à la vie. De ce point de vue, les positions « procréatistes » autant qu'« hédonistes » sont condamnées. S'ouvre ainsi une place pour des rapports sexuels qui ne soient pas ordonnés à la procréation<sup>28</sup>.

Si la sexualité est l'achèvement de la vie conjugale — comme langage de communion propre aux époux dans leur don de personnes —, ordonnée à la chasteté elle permet d'ouvrir à une vérité du langage du corps. Avec la signification conjugale du corps, ce n'est donc ni malgré, ni contre la sexualité, mais bien avec elle que les chrétiens sont appelés à la perfection — à la sainteté<sup>29</sup>.

J. H.

---

<sup>28</sup>En suivant alors les méthodes de régulation naturelle des naissances : il n'y a plus de conception utilitariste de l'autre, comme dans le cas de la contraception artificielle, mais une « éthique du don » des époux. En résumé, mariez-vous tranquillement, vous ne signez pas automatiquement pour une petite douzaine de marmots...

<sup>29</sup>Luigi et Maria Beltrame Quattrocchi ont été les premiers époux béatifiés ensemble, par Jean-Paul II ; leur fête liturgique est fixée à la date anniversaire de leur mariage, le 25 novembre. Signalons aussi que nous faisons mémoire le 26 juillet des saints époux Sainte Anne et Saint Joachim.

# **Le mariage avec une personne non baptisée**

Cécile Huneau

## **En guise d'introduction : statistiques et droit canon**

La question du mariage entre une personne catholique et une personne non baptisée est une question qui peut tous nous concerner. En effet sur le diocèse de Toulouse, qui est le premier sur Google à donner ses statistiques, cela concerne 10 % des mariages célébrés (pour information seulement 3 % des mariages célébrés ont lieu entre une personne catholique et une personne baptisée non catholique). Ce type de mariage n'est donc bien sûr plus une raison d'excommunication comme il y a quelques siècles !

Le droit canon est évidemment très précis sur le sujet. Le mariage entre une personne baptisée et une non baptisée est possible. Il faut cependant demander une « dispense de disparité de culte » à l'évêché. Celle-ci est pratiquement toujours accordée si le conjoint non baptisé s'engage à respecter les quatre piliers du mariage chrétien (liberté, fidélité, indissolubilité, et ouverture à la fécondité). Cependant le mariage n'aura alors valeur de sacrement ni pour l'un ni pour l'autre des conjoints ! Par contre si le conjoint non baptisé le devient, le sacrement prendra alors toute sa valeur de manière automatique (canon le droit ! mais ce point là me laisse assez perplexe...). L'Église reconnaît par ailleurs comme indissoluble le mariage civil entre deux non baptisés.

## **Le mariage comme porte d'entrée dans l'Église ?**

Pour commencer je vais parler quelques instants du mariage de mes parents, qui sont pour moi les personnes les plus faciles à interroger. Ma mère est catholique et mon père non baptisé. Ma mère et sa famille tenaient à célébrer le mariage à l'église. Cependant, du fait que mon père était non baptisé, la préparation a été plutôt bâclée. Le sermon quant à lui avait pour but de fustiger les couples vivant en union libre, ce qui était le cas d'une partie non négligeable de l'assemblée. Le résultat de tout cela fut plutôt triste pour ma mère et n'a pas encouragé mon père à entrer dans l'Église !

Cet exemple, bien que manquant sûrement de généralité, met en valeur le manque d'intégration dont peuvent souffrir parfois les non baptisés. Or le mariage, et par la suite l'éducation chrétienne des enfants, peuvent être une occasion pour eux de fréquenter les églises et de découvrir ce qui s'y passe. L'accueil qu'on leur y fait me paraît alors primordial car je pense que c'est souvent lui qui donne l'envie d'aller plus loin, d'approfondir la réflexion. Pour reprendre l'exemple de mon père, je me rappelle qu'il était très content de participer par exemple à la confection de la crèche. Peut-être certains vont-ils penser que ces personnes là n'ont qu'à demander le sacrement du baptême. À mon avis il faut laisser Dieu et le temps faire les choses, et accepter les richesses (et le regard !) que ces personnes peuvent nous apporter. Ce n'est pas le sujet de cet article, mais je comprends très bien que beaucoup de choses dans l'Église puissent freiner l'envie d'y adhérer pleinement !

## **L'amour dans le couple ouvre peut-être le cœur à l'Amour du Père**

Je pense qu'il y a chez toute personne demandant le mariage une aptitude particulière à la foi. En effet l'engagement pour la vie est contraire à beaucoup des messages véhiculés dans notre société. Il faut une foi en l'amour et une confiance démesurée pour accepter un engagement sur 60 ans (à part bien entendu si l'on a souscrit à un crédit immobilier !). Le questionnement alors inéluctable peut mener à la conscience de la présence d'une tierce (et triple !) personne. Je crois que l'amour donné et reçu dans le couple n'est rien d'autre qu'une manifestation de l'Esprit Saint et ceci dans tout couple ayant pour valeurs les piliers du mariage évoqués plus haut.

Pour conclure je vais revenir quelques instants sur la valeur sacramentelle ou non du mariage. Il me paraît difficile que l'Église accepte de conférer un sacrement à une personne non baptisée et je ne suis pas encore capable de savoir si cela est souhaitable ou non. Par contre il me paraît tout à fait évident qu'un conjoint ne saurait recevoir le sacrement du mariage sans l'autre car celui-ci s'adresse au couple. Cependant je crois que dans toute union, Dieu accorde un peu de sa grâce, en dehors de toute considération canonique.

C. H.

# L'œcuménisme domestique

Alexandra Fricker et Louis Manaranche

**L** E CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE donne à la famille le beau nom d'« Église domestique ». Beaucoup d'entre nous ont vécu ce glorieux titre comme une réalité, bien que ce pût être à des degrés très divers — de la prière en commun à l'apprentissage de quelques rudiments de la Foi en passant par la messe ensemble —, d'autres ont eu une éducation dans des familles athées ou agnostiques et ont connu l'Église par d'autres biais. Certains, enfin, ont eu le bonheur (?) de naître dans une famille mixte, où un parent est catholique et l'autre d'une confession chrétienne différente. Le point d'interrogation, que d'aucuns pourront trouver un brin provocateur, n'a d'autre signification que de montrer que c'est ce cas précis qui nous intéresse. Plutôt que de livrer une réflexion désincarnée, notre amie Alexandra Fricker et moi-même avons décidé de vous introduire dans le dialogue de deux bonnes heures que nous avons eu il y a quelques semaines.

**Louis** : Alexandra, à différentes reprises nous avons évoqué ce que nous pourrions appeler ta « double appartenance » aux familles protestante et catholique, précisément par ton ascendance familiale. Pourrais-tu m'en dire un peu davantage ?

**Alexandra** : *Je suis en effet de mère catholique et de père protestant. Nous sommes cinq enfants, quatre filles et un garçon, qui avons tous reçu une éducation religieuse à la fois réformée et catholique.*

**L.** : C'est-à-dire que tu fréquentais à la fois le catéchisme paroissial et l'école du dimanche ?

**A.** : *En quelque sorte. J'allais en fait toutes les semaines au « caté » et occasionnellement à l'école du dimanche au temple de l'Étoile, avec notamment le pasteur Houziaux, pendant que mon père assistait au culte. Néanmoins, bien que baptisée au temple (avec pasteur et prêtre), j'ai fait ma première communion puis ma profession de foi, à l'instar de mes sœurs et de mon frère qui fréquentait l'école Saint-Dominique. Cela s'est fait d'un commun accord de la part de mes parents.*

**L.** : Comment comprenais-tu cette bizarrerie ?

**A.** : *Mes parents ont eu la bonne idée de têt nous expliquer qu'ils avaient la même Foi chrétienne mais appartenaient à des Églises différentes et de nous présenter quelques unes des divergences les plus flagrantes. La manière dont était dispensée l'éducation religieuse dans l'une et l'autre institution était d'ailleurs différente. La catéchèse catholique était très axée sur le Nouveau Testament, en particulier les Évangiles et les Actes, alors que l'on proposait à l'école du dimanche de nombreux travaux pratiques en lien direct avec les livres de l'Ancien Testament. Je me souviens en particulier de la fabrication de Tables de la Loi en pâte à sel. Cela m'a permis d'acquérir têt une connaissance, par le jeu, des figures et*

*histoires de la première Alliance, et de me familiariser avec une Bible que le catéchisme avait plus de mal à « vulgariser ».*

*Paradoxalement, ces petits jeux m'ont aussi familiarisée, par le biais peu courant d'une poupée, à la figure de Marie !*

**L.** : Et dans le sein même de la famille ?

**A.** : *Nous avions l'heureuse habitude de faire la prière du soir avec les parents. Quand papa « présidait », nous récitons le « Notre Père », tandis que maman y adjoignait un « Je vous salue, Marie ». Mais l'unité chrétienne a toujours primé sur les différences, notamment à travers la lecture de la Bible, livre familial par excellence. D'ailleurs, la fraternité n'est pas unanime dans ses choix religieux et nous ne le vivons pas mal pour autant. Alors que les filles peuvent être classées de plutôt à tout à fait catholiques, mon frère, notamment à cause de son sens de la famille — nous sommes d'une vieille famille alsacienne calviniste qui a opté pour la France — a choisi de faire sa confirmation protestante et va au culte, ce qui ne l'empêche pas d'être rentré rayonnant du Frat de Lourdes le mois dernier. Les autres figures familiales ne manquent d'ailleurs pas d'intérêt. L'une et l'autre de mes grands-mères ont ainsi embrassé la foi de leur mari, une fois n'est pas coutume, plus solide que celle des dames. On peut également évoquer mon oncle paternel qui est passé du protestantisme au catholicisme notamment par la lecture de Thérèse de Lisieux et de Michel Henry.*

**L.** : Tu viens de parler des choix de tes frères et sœurs. As-tu à un moment ou à un autre fait un choix ferme dans le sens du protestantisme ou du catholicisme ?

**A.** : *À l'adolescence, je ne saisisais pas le « sens » des divisions ecclésiales et le scandale qu'elles constituent m'en apparaissait d'autant plus choquant. J'en étais restée plus ou moins à l'idée que c'était la vierge Marie et les Saints qui nous séparaient et que ces différences pouvaient être estompées. L'identité chrétienne primait sur l'identité catholique ou protestante. Plus j'avancais dans mon cheminement spirituel dans le cadre catholique de Sainte-Marie de Neuilly, plus la division du Corps du Christ m'était douloureuse. Je prenais d'ailleurs grand soin de ne jamais dire que je croyais en l'Église catholique dans le Credo, mais chuchotais « œcuménique » ou me taisais simplement. Cela ne m'a pas empêché de recevoir le sacrement de la confirmation en troisième.*

*C'est au moment de mon entrée en terminale et plus encore en hypokhâgne que j'ai commencé à mieux comprendre les différences et à passer ainsi à une autre sorte d'œcuménisme. Le culte au temple, où j'allais de moins en moins pour des raisons purement pratiques, m'est alors apparu comme tronqué par rapport à la messe. La Cène m'apparaissait trop horizontale car aucune dimension d'adoration ne venait accompagner la communion. Je suis ainsi arrivée à m'interroger sur ce que signifiait la Présence Réelle et à mieux y croire.*

**L.** : Comment envisageais-tu les autres différences visibles ?

**A.** : *J'ai eu la chance, après les JMJ de Cologne, où j'ai pu voir et vivre l'unité de l'Église autour du Pape, de découvrir la beauté de la prière mariale, notamment à travers le chapelet — qui a fait naître une proximité de plus en plus réelle avec celle qui, par excellence, intercède —, j'ai également pris conscience de la valeur privilégiée du sacrement de réconciliation. Le Christ, unique médiateur entre le Père et l'Homme, m'est apparu de plus*

*en plus accessible dans et par son Église alors que le protestantisme, plus individualiste, ne m'avait pas fait découvrir aussi bien ce que signifiait « faire Église ». La lecture du Cardinal de Lubac a d'ailleurs permis de voir un certain nombre de ces réalités ressenties, exprimées en termes clairs et raisonnables. La (re)découverte des grands saints et de leurs spiritualités, dans cette même idée, m'a donné des modèles, en Église et d'Église, pour me conformer au Christ.*

**L. :** Est-ce à dire que tu as totalement rejeté ton héritage protestant ?

**A. :** *Non. Je continuais, et continue encore, alors que mes engagements dans l'Église catholique sont de plus en plus réels (les talas, CGE, le scoutisme...), à apprécier au temple (notamment celui, dynamique, de l'Étoile) la prédication riche et développée. L'homélie catholique me laisse parfois un peu sur ma faim et je regrette un peu que la chaire soit abandonnée au profit de l'ambon, lieu de la proclamation de la Parole de Dieu, ce qui peut créer une confusion sur la « sacralité » de la parole du prêtre dans son sermon. L'aumônerie m'a par ailleurs permis de vivre dans l'Église catholique certains éléments du protestantisme comme la communion aux deux espèces et, bien-sûr, la prière de Taizé.*

*Même si je n'ai pas encore eu la joie d'y aller — mais j'ai confiance, cela ne saurait tarder ! — Taizé est pour moi, tu peux l'imaginer, un lieu très cher.*

**L. :** Y a-t-il encore des sujets que ton ascendance protestante te fait traiter de manière particulière ?

**A. :** *Quelques uns. Je suis en cheminement sur la question de l'ordination des seuls hommes, mais surtout sur l'Immaculée Conception, qui tend parfois à me rendre Marie plus distante de ce qu'elle est au quotidien, une figure de disponibilité totale aux appels du Seigneur et une mère du Ciel qui intercède sans cesse pour nous.*

*Je regrette aussi que la dimension œcuménique soit parfois oubliée et que le catholicisme parisien revête de temps en temps un caractère un peu identitaire, risque que peut engendrer la saine volonté de « recadrer » les fidèles et de leur donner accès à la plénitude du Trésor de la Foi.*

*Malgré cela je suis pleinement catholique, mais une catholique appelée à vivre de manière peut-être particulière l'Unité du Corps mystique du Christ, en œuvrant pour un œcuménisme par et dans la prière commune.*

Notre discussion devait se poursuivre sur mon expérience du protestantisme dans mon école primaire sud-africaine — ce qui sera l'objet, si vous êtes sages, d'un article dans un Sénevé plus approprié — et sur notre douleur de ne pas parvenir à avoir une prière eucharistique commune tant les divergences doctrinales sur ce point sont encore réelles. C'est cependant dans la confiance que le Seigneur inspirera de nouvelles voies pour accomplir l'unité de Son Corps que nous nous quitions, et conscients que cette unité est bien plus vaste que ce que nous en pouvons voir.

*Pange lingua gloriosi Corporis mysterium<sup>1</sup>...*

L. M. et A. F.

<sup>1</sup>Chante, ô langue, le mystère du corps glorieux...

# **Talassades**

# Ulpian, Jelinek, et l'esprit de famille

François Gerardin

**Q**UI DIT « FAMILLE » NE PENSE PAS LA MÊME CHOSE QUE SON VOISIN. Souvent des difficultés se présentent lorsque l'on essaie de parler de la famille comme d'un tout unique, que ce soit même entre chrétiens ou avec le *quidam* qui se reconnaît en un agnosticisme diffus, car très vite la conversation s'embrouille. Pour ne pas sombrer dans les arguties ou les malentendus, il est nécessaire de procéder à quelques clarifications.

Premièrement il n'y a pas dans le catholicisme de dogme de la famille, qui n'est pas une donnée de la Révélation. Si le mariage est un sacrement et peut à ce titre faire l'objet d'un discours théologique normatif, la famille, bien qu'elle n'existe jamais sans ce dernier qui en est comme la clef de voûte, est une formation sociale existant de fait. À telle époque, telles mœurs, et là dessus vient se greffer l'inspiration proprement chrétienne, le sacrement du mariage et les fruits spirituels qui en découlent. Donc la famille est une donnée non révélée, mais historique, qui sous l'effet de la christianisation et de la pratique des sacrements, se cristallise en une tradition.

Le second point ressortit à la gêne qui peut nous saisir lorsque nous cherchons à nous représenter ce qui devrait constituer la norme ou l'idéal d'une famille authentiquement chrétienne. À quoi en effet pense-t-on : à sa propre expérience de la famille ? Ou parle-t-on, comme les anthropologues, de « structures de la parenté », déterminées par un certain stade d'évolution des sociétés ? Dans tous les cas, nous sommes comme enfermés dans ce qui est fini et limité et débattre de la famille devient un véritable casse-tête chinois.

La contribution qui suit aura pour objectif de réguler ce flou en proposant de distinguer un « esprit de famille » propre à la foi chrétienne, pour ainsi dire l'âme de la famille, et d'autre part les formes de groupements humains reposant sur le lien de la descendance, toujours singulières et changeantes, et qui sont comme le corps en constante évolution de cette famille dans laquelle chacun grandit.

Il y a comme un kaléidoscope des différentes formes de parenté qui se succèdent dans l'histoire, d'où deux visions ressortent particulièrement. La famille romaine, tout d'abord, a fait l'objet d'une élaboration fondatrice opérée par les soins des jurisconsultes romains. Produit par le *ius civile* dont l'Occident s'est nourri, elle est encore aujourd'hui la matrice de notre façon de penser la famille. Quand l'Empire se christianise, c'est dans cette forme que se déverse le contenu de l'Annonce et le message chrétien.

La seconde vision que nous retenons est celle, littéraire, d'un écrivain autrichien, femme géniale et tourmentée, Elfriede Jelinek<sup>1</sup>, qui dans le sillage de Karl Kraus et de Bertolt Brecht, décrit l'altération des rapports familiaux par les méfaits du « système capitaliste » et des relations de domination dans le monde du travail.

---

<sup>1</sup>Née à Vienne en 1946, Elfriede Jelinek est l'un des plus grands auteurs de langue allemande à l'heure actuelle. Elle a reçu le prix Nobel de littérature en 2004.

La famille occupe dans la vie affective des Romains une valeur si forte que Lucrèce, lorsqu'il envisage le moment de la mort au livre IV de son *De Natura rerum*, en donne l'illustration par la fin de la vie de famille, des bisous que l'on prodigue à ses chers petits et de la douceur silencieuse des câlins.

Pourtant la notion de famille au sens strict, *familia*, recouvre au premier chef un domaine de préoccupations très matérielles. Dans un chapitre du *Digeste*, le jurisconsulte Ulpien<sup>2</sup> distingue en effet la famille au sens premier, le patrimoine, la *res* que l'on se transmet de génération en génération de la famille au sens second, un lien de dépendance entre personnes qui peut unir les enfants au père comme l'affranchi au patron. En raison de l'influence du droit romain sur l'évolution de l'Occident, la notion romaine de famille constitue le foyer à partir duquel les juristes formalisent les rapports sociaux, conformément à l'intuition de l'anglais Henry Maine pour qui l'ordre social évolue des rapports familiaux au libre contrat entre individus. Dans nos sociétés contemporaines comme aux temps de la République, la famille est la cellule de base de la vie sociale, « *principium urbis et quasi seminarium rei publicae* », selon la métaphore employée par Cicéron.



Buste d'Ulpien<sup>2</sup>.

Communauté de préservation des biens communs à un même lignage, la famille est aussi pour les Romains une communauté affective, tantôt sublimée par les sentiments de piété, d'affection et de dévouement, tantôt minée par la jalousie et la rivalité. La face sombre d'abord nous est évidemment dépeinte par l'historien Tacite dans ses *Annales*, lorsqu'il rapporte le meurtre d'un Préfet de la Ville, l'un des grands dignitaires de l'Etat romain. La *familia* du riche aristocrate nommé Pedanius Secundus est une vaste maisonnée de quatre cents esclaves dont l'un tue son maître pour des raisons que Tacite laisse enveloppées d'obscurité, comme pour suggérer la violence des rapports « familiaux » de l'aristocratie romaine. C'est une sombre histoire d'argent ou de sexe, presque un fait divers de tabloïd, le maître et son esclave étant tous deux épris d'un même jeune garçon de la maison. Le père de famille en effet exerce une forte autorité qui, dans les temps de malheur public, peut dégénérer en abus dignes de Néron et tout à fait incontrôlés.

Tout en contraste avec ce premier tableau, il y a une image plus lumineuse des liens conjugaux et familiaux, qui définit une sorte de morale conjugale, constituée à l'aide de petits récits édifiants. Dans une lettre à son ami Macer, Pline le Jeune rapporte l'anecdote que lui

---

<sup>2</sup>Domitius Ulpianus († 228), qui a vécu sous la dynastie des Sévères au début du III<sup>e</sup> siècle, est l'un des plus grands jurisconsultes romains. Il a écrit un long commentaire, *Ad Edictum*, sur l'Édit du préteur.

confiait un ami plus âgé lors d'une promenade sur un lac : noble image du dévouement de la matrone romaine pour son conjoint, une femme voulut abrégé les souffrances de son mari couvert d'ulcères en se précipitant avec lui dans le lac du haut de leur chambre.

Une autre anecdote nous est transmise et par Plinie l'Ancien et par Valère Maxime, et illustre l'affect cardinal qui ordonne les rapports familiaux, la *pietas*. Une jeune fille, dit-on, était venue auprès de sa mère emprisonnée et condamnée par le prêteur à mourir de faim, et lui avait donné le sein pour la maintenir en vie. Cette manifestation de piété filiale avait tant frappé le prêteur que la mère fut relaxée et sa peine abolie. L'on voit donc combien sont contrastés les sentiments et les attitudes qui prévalent à l'intérieur de la famille romaine, combien l'héritage du *matrimonium* romain nie et prépare contradictoirement l'institution à venir du mariage chrétien, et l'on pourrait comparer cette ambivalence à celle qui caractérise la famille de l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, après un certain reflux de l'idéal sociologique de la famille chrétienne.

La famille contemporaine est évidemment multiple selon les pays et les milieux sociaux. Pourtant, il est possible de discerner dans le discours actuel, celui des médias, de la littérature à l'eau de rose, du discours publicitaire une vision de la famille que le génie d'Elfriede Jelinek expose sous une forme paroxystique et ridicule. Se faire le lecteur d'un livre tel que *Lust*, publié en 1989 à Hambourg, dont le titre laisse présumer pourquoi il a fait scandale, donne les moyens les plus raffinés et les plus efficaces de se rendre compte de l'urgence d'un discours théologique qui donne une véritable alternative au discours de la sexualité et de la famille mis à nu par Jelinek.

Posons le cadre afin de prévenir toute méprise : le livre de Jelinek vise avant tout l'Autriche provinciale, petite-bourgeoise, *spießbürgerlich*, hitlérienne au sens de Bernhard, qu'elle exècre par-dessus tout. Le décor poétique des Alpes est omniprésent et, tantôt saccagé, il critique l'industrie touristique de la montagne, tantôt magnifié, il tire discrètement les humiliés de leur fange, comme dans l'expression hölderlinienne de « fils de la montagne », *Bergssöhne*, dont l'auteur affuble les enfants de papetiers ne pouvant aller au ski comme le fils du patron. Le monde culturel dont elle est tributaire est l'avant-garde viennoise, la culture pop, le *Wiener Gruppe*. Pour Jelinek, on ne peut plus rien dire après 1945, et un livre tel que *Lust* opère avant tout un travail de destruction du langage prêt-à-porter de ce qu'avec Heidegger on pourrait appeler la quotidienneté, l'inauthenticité. Dans ce cadre donc, Jelinek s'attaque au lieu commun de la sexualité et plus précisément de la famille.

Pour exposer ce discours médiatique, superficiel, repoussant, il suffit de prendre une page au hasard, tant il est vrai que *Lust* n'est pas un récit marqué par une progression chronologique, mais un entrelacs de citations tant littéraires que mondaines, télévisuelles, publicitaires. Les trois protagonistes ne sont pas des personnages, seulement des porte-voix, et sont désignés par leur situation familiale : par ordre d'apparition la femme, le mari, l'enfant. Tout est stéréotypé à l'extrême, le mari est *Herr Direktor* d'une papeterie, la femme est opprimée, et l'enfant ne pense qu'à manger et à faire du ski. En une sorte de discours intérieur, la femme s'abandonne à la vision d'un idéal familial tourné en dérision, à un discours surfait des rapports familiaux. Il repose d'abord sur un rêve de fixité, qui rechigne à voir l'enfant grandir et souhaiterait avoir davantage de temps, du reste plus pour le gâter que pour le choyer. Les rapports de mère à fils se réduisent ainsi à une fonction nourricière, car l'enfant est comparé à du lard putréfié par une tendresse simulée, protectrice, lorsque la femme lui chuchote des

petits cris à l'oreille, et marchande, dès que l'enfant négocie ses cadeaux chez le marchand de matériel de sport ou de jouets. Autant dire que ces rapports sont une faillite complète, et il n'en va pas mieux de ceux du mari et de la femme dont la sexualité est vécue de manière tout aussi désastreuse. Celui-là s'en sert comme d'un défouloir qui lui permette de s'évader de son bureau, de l'univers du travail. Celle-ci le vit comme un acte de domination et essaie de soustraire son corps aux appétits de son mari. Le tout, présenté à grand renfort de dérision, demande un véritable effort de lecture qui perce la pellicule hautement provocatrice et délicieusement sarcastique, afin de voir la valeur humaine qui se dégage d'une telle œuvre.



Elfriede Jelinek.

La mise à sac par Jelinek d'une vision galvaudée de la sexualité et des rapports familiaux est un appel puissant, savamment orchestré<sup>3</sup>. Il mérite d'être retenu si le lecteur sait prendre ses précautions : comme Kafka, Jelinek est à lire avec beaucoup de sens de l'humour et de la dérision, et sa langue travaillée, simple et incisive la range parmi ces stylistes exigeants, et somme toute très classiques, de la littérature allemande. Pour l'auteur viennois, certes, son travail ressortit à une critique du « système capitaliste », dans la tradition de Brecht, le mari étant comme le « père éternel », despotique, de ses ouvriers et cette façon de voir lui a sans doute été dictée par ses années de compagnonnage au Parti Communiste. Mais le fait le plus caractéristique de l'auteur de *Lust* est à vrai dire son refus, instinctif et viscéral, de toute forme de domination, de *Herrschaft*, exercée par un être humain sur un autre — la seule oppression restante étant sans doute son idéal de perfection littéraire qui lui dicte la nécessité d'écrire.

La destruction littéraire du poncif remplit une fonction exclusivement négative et pourrait être relayée par un effort, quant à lui positif, d'argumentation théologique qui donne de la famille et de la sexualité une vision adossée au Verbe et à la Parole de Dieu. Jelinek elle-même nous y invite, sans doute malgré elle, lorsqu'elle place en exergue de son livre un extrait de saint Jean de la Croix. Mieux, la Tradition elle-même nous y encourage, par l'intermédiaire de saint Basile de Césarée qui, dans son *Homélie aux jeunes gens sur l'usage des auteurs profanes*, recommande de percevoir dans la « littérature des Gentils » la vertu de leurs écrits et de s'en servir comme d'une préparation à la compréhension des Écritures. Il

---

<sup>3</sup>Je me permets ici de recommander la lecture de l'article de J.H., publié dans le présent Sénevé (pp. 23–32), sur la catéchèse de Jean-Paul II du corps et de la sexualité.

Il y a sans nul doute dans un texte tel que *Lust* la plus forte et la plus intelligente incitation à s'interroger sur ce qui fonde une famille aujourd'hui, de la transmission du nom, du legs d'un héritage ou de la constitution d'un foyer de vie humaine. Il donne une image sans pitié, mais précise et accessible, une sorte d'épure de ce que peut devenir la famille contemporaine livrée aux seules forces du « monde ».

Si la famille existe historiquement, souvent sans connaître le Christ, sous des formes diverses, il est certain que le christianisme enseigne l'adoption d'un « esprit de famille » qui renouvelle la forme déterminée de relations familiales. La famille considérée dans tous ses aspects n'est pas une création *ex nihilo* du christianisme mais par la vie dans le Christ la famille née dans le « monde » peut devenir spirituelle, ecclésiale et chrétienne. Saint Paul, dans la première Épître aux Corinthiens (1 Co 7 17), énonce la manière dont les chrétiens doivent conserver leur état conjugal et familial :

« Au reste, que chacun vive dans la condition où le Seigneur l'a placé, là où le Seigneur l'a appelé. C'est là ce que je prescris dans toutes les Églises. »

Plus loin, il enjoint à ces mêmes chrétiens d' « aspirer aux dons les meilleurs », en suivant le chemin de la charité, avec l'aide de l'Esprit saint. La famille est sans doute le lieu privilégié où s'exerce cette charité selon le modèle offert par la Sainte Famille. Telle est du moins une des directions suivies par Jean-Paul II dans son exhortation apostolique *Familiaris Consortio*, ainsi qu'une des intuitions profondes de Chiara Lubich, fondatrice de l'Œuvre de Marie, décédée le 14 mars 2008 à Rocca di Papa, que nous aimerions reprendre. Dans ses derniers textes, elle appelait à l'action apostolique en vue de répandre dans le monde contemporain un « esprit de famille » dont elle définissait ainsi la teneur :

« L'esprit de famille est plein d'humilité, il désire le bien des autres, ne s'enorgueillit pas. En somme, il est la charité véritable et entière. Bref, si je devais vous quitter, je laisserais en fait Jésus en moi vous répéter : "Aimez-vous les uns les autres... afin que tous soient uns." »

F. G.

# Mai 68 chrétien

Raphaël Spina

## Au temps d'une autre Pentecôte

C'est un acquis de la recherche et de l'éruption commémoratives actuelles. Il n'y a pas une « pensée 68 » ni même un « héritage de Mai 68 » (sauf à trahir les connaissances superficielles de polémistes médiocres). Et il y a non pas un, mais des mai 1968.

Cette année-là les cinq continents étaient en ébullition, à l'Est comme à l'Ouest, et au Nord comme au Sud. Et les événements français ne se réduisent pas à ceux du carrefour de la rue Gay-Lussac et de la rue d'Ulm. La redécouverte des mai 68 provinciaux est un des plus grands acquis de ce quarantième anniversaire : beaucoup de choses ont été préparées, précipitées ou relancées par les Universités ou les grandes usines de province. On remet mieux en lumière les événements de Lyon, Strasbourg, Bordeaux ou Toulouse, ou encore cette « Commune de Nantes » qui a vu la capitale de la si catholique Bretagne tomber sous la direction *de facto* des insurgés de mai ! On redécouvre mieux que cet « événement Janus », cet « événement sphinx », cet événement kaléidoscope a juxtaposé ou superposé des logiques et des vécus fort dissemblables voire contraires.

Que le Mai 68 étudiant n'ait pas réussi à rejoindre le Mai 68 ouvrier et encore moins le Mai 68 politique, c'était déjà un constat des plus classiques. Que les groupuscules soixante-huitards aient recouvert des aspirations divergentes et même opposées (tirillés entre libéralismes et marxismes), pareillement. Ou que le PCF et la CGT aient été, contre eux, les alliés objectifs du gouvernement gaulliste. On découvre davantage le Mai 68 paradoxal des intellectuels : la plupart des penseurs contestataires éminents de l'époque n'étaient pas à Paris, ou bien ils ont été surpris, dépassés, perplexes devant la révolte, et souvent très distants, hostiles ou mal à l'aise<sup>1</sup>... Mais on met mieux aussi en valeur l'existence et les spécificités d'un Mai 68 paysan et rural, celle d'un Mai 68 des travailleurs immigrés, d'un Mai 68 des femmes, et celle d'un Mai 68 des centristes, ou des gaullistes, ou de l'extrême-droite...

Ne serait-ce donc pas l'endroit de redécouvrir ici la participation chrétienne au joli mois de mai ? Et de mettre à profit cet anniversaire pour faire le point sur les réalités, en dépassant les idées reçues ? En particulier, au-delà des polémiques et des appréciations subjectives, qu'y a-t-il de vrai à affirmer que Mai 68 aurait « détruit la famille », le mariage, la morale, voire l'Église elle-même ?

---

<sup>1</sup>Ainsi Michel Foucault ou Régis Debray, mais aussi Herbert Marcuse, Althusser, Derrida, Bourdieu, Barthes, Lévi-Strauss... ont-ils été absents ou distants des événements. Quant à affirmer que leurs livres non seulement les auraient préparés, mais auraient causé Mai 68, cela n'explique pas plus l'ouragan que les imprimés de Voltaire et Rousseau n'expliquent à eux seuls 1789.

Surtout que l'ombre portée de 1968 plane toujours sur les débats internes à l'Église. On comprend mal les débats sur le degré d'« ouverture » à avoir au monde moderne, ou certaines aspirations de retours des fidèles à plus de tradition, sans avoir en mémoire les « excès » réels ou supposés de certains prêtres « progressistes » d'après-68. 1968 a aussi marqué un tournant incontestable dans la vie de Josef Ratzinger. Le spectacle des événements mondiaux poussa le jeune intellectuel audacieux de Vatican II à adopter désormais des positions souvent qualifiées hâtivement de « conservatrices », en fait à un désir équilibré de consolider l'acquis du Concile sans aller plus loin dans les tentations intégristes, progressistes ou libérales.

Mais que s'est-il vraiment passé en fait ?

### **L'Église a commencé...**

L'*aggiornamento* de l'Église a largement précédé l'an 1968, et symbolisé un monde changeant à toute vitesse. Vatican II (1962–1965) était la plus grande réforme de l'Église depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle rompait même par exemple avec deux millénaires de latin, d'anti-judaïsme, ou encore de refus et/ou d'impossibilité du dialogue interreligieux. Mais derrière, se profilait déjà la grande mutation — ce que les commentateurs de Mai 68 qualifièrent de « crise de civilisation ». C'était sensible avant même les premières sessions du Concile. Entre 1957 et 1962, sans bruit, pour la première fois, la majorité des Français perdent la croyance en une vie après la mort. Le mouvement de départs de prêtres s'amorce à la fin des années 1950 et au début des années 1960, comme la baisse de la pratique. De même le désarroi et les interrogations des fidèles. Vers 1965, on commence à enregistrer la chute notable des vocations en Europe. Les autres continents ne sont pas en reste : la « révolution tranquille » du Québec voit se séculariser en quelques années une société très catholique des plus traditionnelles. En France, la Jeunesse Étudiante Chrétienne en ébullition doit être reprise en main par la hiérarchie dès 1964, malgré une médiation tentée par René Rémond. Certains des éléments les plus avancés s'en vont déjà. La clôture de Vatican II sans que rien soit assoupli sur le célibat des prêtres déçoit certains. Et en mars 1968, un colloque se tient à Paris sur « Christianisme et révolution ». Le communiqué final, signé par 8 groupements catholiques et protestants, admet que cette révolution « implique une remise en cause du christianisme dans ses formes de pensée, d'expression et d'action ».



Une session du concile Vatican II.

**« En mai dernier, on a pris la parole comme on a pris la Bastille en 1789. »  
(Michel de Certeau, s. j.)**

Le 3 mai 1968, l'évacuation de 400 militants qui tenaient meeting en la cour de la Sorbonne mit le feu aux poudres parisiennes. Effectuée sans préavis ni négociation, indéniablement brutale et inutile, elle violait le vieux privilège médiéval qui sanctuarisait l'Université depuis ses temps ecclésiastiques, et elle réussit à solidariser le soir même l'ensemble du monde étudiant avec la minorité d'activistes. Les coups aveugles distribués aux passants, aux riverains, à des jeunes filles ou à des jeunes hommes à terre indignèrent l'opinion et le monde politique. En réplique, les premiers pavés volent. Le 4 mai, tout fut relancé quand la justice jugea en comparution immédiate 13 des étudiants arrêtés, dont plusieurs furent condamnés à des peines de prison ferme : l'opinion et tous les partis sauf les gaullistes jugèrent aussitôt la sanction disproportionnée, et les cortèges ne voulurent plus s'arrêter avant d'avoir « [libéré] nos camarades ». Parmi les emprisonnés, figurait un chef des étudiants catholiques. Les parlementaires démocrates-chrétiens ne furent pas les moins critiques devant la répression des jours suivants, et peu s'en fallut que leurs votes joints aux gauches ne fasse tomber le gouvernement Pompidou.

Le 8 mai, le cortège étudiant serpentant à travers tout Paris passa devant l'Institut catholique en scandant : « Les cathos avec nous ! ». La nuit du 10 au 11 mai, les étudiants encerclés par les CRS occupent le Quartier latin et édifient les barricades. Les pavés descellés de la place Edmond-Rostand révèle un lit de sable fin... Le symbole était trop beau : ce fut un étudiant publicitaire catholique, Killian Fritsch, qui improvisa le slogan : « Sous les pavés, la plage. »

Après le 13 mai, sans que nul ne s'y attende, le monde ouvrier se lance dans le plus vaste mouvement de grève de l'histoire nationale. Le mouvement déborde sur toutes les couches sociales, paralysant bientôt la France. Pendant que la Sorbonne et l'Odéon occupés par les étudiants deviennent le théâtre d'un gigantesque *happening*, 400 lycées touchés par le mouvement tinrent assemblée générale, et 250 d'entre eux rédigèrent leurs résolutions et leurs cahiers de doléances d'un type nouveau. Certains lycées privés catholiques ne furent pas hors du coup... Le mois de Mai fut accompagné d'une prise de parole libératrice et frénétique, d'une ébullition culturelle intense et d'une floraison de débats, de slogans surréalistes poétiques et d'affiches imaginatives, un moment unique jamais égalé depuis (excepté peut-être dans la brève quinzaine qui suivit le 21 avril 2002, dans un contexte très différent). Nul n'avait prévu ni organisé les événements, que certains eurent la stupidité d'imputer à l'action de quelques agents secrets étrangers. La grève toucha jusqu'aux médecins et aux architectes. Peu s'en est fallu que les CRS, épuisés, mal payés et mal considérés, ne joignissent à leur tour dans sa grève la société en révolte contre le gouvernement qu'ils étaient censés défendre ! On vit les écrivains occuper la Société des Gens de Lettres, un commando de cadres s'emparer du siège du syndicat patronal, et les sportifs envahir avenue d'Iéna le siège de la Fédération Française de Football...

Les institutions religieuses ne pouvaient rester à l'écart. Ainsi de jeunes Israélites occupèrent-ils un instant le Consistoire. La nécessité d'une « présence » des chrétiens partout où le monde change était depuis longtemps une préoccupation constante des croyants et de

leur clergé, un enjeu important pour une Église hantée depuis la Révolution Industrielle par la crainte de passer à côté de quoi que ce soit d'important en train de se faire. François Mauriac — dont, dans toute sa vie, la première réaction était habituellement la mauvaise et la seconde la bonne — eut un instant d'incompréhension devant la révolte, mais plaida dès le 7 mai pour l'indulgence et l'écoute. L'archicube Maurice Clavel (L 1940), passé du royalisme et du pétainisme à la Résistance puis au gauchisme chrétien, salua une situation « spirituellement magnifique » : « voici que le désordre a quelque chose de constructif et de prometteur ». La Pentecôte tombait en ces jours-là. La tentation était trop forte : plus d'un prêtre ou d'un fidèle parla alors d'une nouvelle Pentecôte, d'une manifestation de l'Esprit...

Le 21 mai, 14 personnalités lancent dans *Témoignage Chrétien* un « Appel aux chrétiens » : « La présence des chrétiens à la révolution requiert la présence de la révolution à l'Église, à ses modes de vie et à ses habitudes de pensée, dans leur expression tant individuelle que collective. » De même que la JOC se solidarisa avec le mouvement ouvrier, La Mission Étudiante, l'Action catholique universitaire, celle des Grandes Écoles, la JEC... manifestèrent leur compréhension. Rue Gay-Lussac, le centre Saint-Yves, foyer de l'aumônerie des étudiants en droit, s'affirme d'un coup comme un haut lieu de contestation. Une effervescence tranquille gagne aussi en ces jours-là le séminaire d'Issy-les-Moulineaux, ou les religieux étudiants en lettres à Lyon. Et des Assemblées Générales se sont tenues dans la cour de l'Institut Catholique, réunissant jusqu'aux bonnes sœurs en habit ! Dans la dernière décade de Mai, le 68 chrétien eut même un instant sa Sorbonne et son Odéon avec l'occupation de l'église Saint-Séverin.



Assemblée Générale à l'Institut Catholique, le 24 mai 1968.

On discuta ferme dans beaucoup de paroisses aussi, on rêva de relations renouvelées entre l'assemblée des paroissiens et le prêtre, voire le Magistère. Plusieurs communiqués épiscopaux manifestèrent que les autorités ecclésiastiques se savaient en présence d'un mouvement de fond de grande ampleur dans la société, et reconnurent qu'il était pour partie nécessaire et inéluctable. Mgr Marty, archevêque de Paris, demanda le 25 mai que l'on fasse droit aux « grandes aspirations qui se manifestent dans le monde du travail ». Il fit diffuser et commenter une lettre paroissiale poussant à réfléchir aux transformations nécessaires. Le mouvement ne fut pas purement parisien : à Vendôme, dans le paisible Loir-et-Cher, les paroissiens de l'église de la Trinité furent quelque peu interloqués de voir leur curé leur lire un message de Dom Helder Camera, « l'archevêque des pauvres » « rouge » de Recife !

Cependant, tout compréhensifs qu'ils étaient, bien des catholiques ne voulurent pas toutefois aller trop loin, et la majorité d'entre eux a le plus souvent été déconcertée voire effarée par le phénomène. Jean-Marie Lustiger, aumônier des étudiants parisiens, admit la nécessité de la saine critique, mais protesta aussi que « l'Évangile [n'avait] rien à faire dans cette foire ».

## Syndicalistes chrétiens, syndicalistes de Mai ?

Dans les campagnes, de nombreux jeunes agriculteurs issus de la Jeunesse Agricole Chrétienne s'étaient convertis à la modernité technique. Ils avaient aussi, souvent, rejoint une tradition catholique de gauche. Ils furent souvent les animateurs de la contestation rurale en 1968<sup>2</sup>.

La CFDT a été le vrai syndicat de Mai 68. La vieille CFTC venait de voter sa déconfessionnalisation en 1964 — sous l'action notamment de Paul Vignaux, qui fut en ces années-là un ami marquant et un maître à penser du jeune normalien J.-R. Armogathe. L'apport de ces syndicalistes généralement chrétiens fut considérable. Dans les usines, des militants CFDT issus souvent de la JEC et de la JOC voulurent profiter des événements pour introduire plus de justice sociale sur les lieux de travail, pour arracher la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise (acquise à Grenelle) et pour voir les ouvriers être associées davantage à la marche de l'entreprise.



La CFDT d'inspiration chrétienne fut le syndicat ouvrier le plus compréhensif envers la révolte étudiante.

La vieille CGT stalinisée restait au contraire méfiante envers les étudiants, presque tous issus de la bourgeoisie, « incontrôlables » et « aventuristes », qui la contestaient dans son vieux rôle de guide hégémonique de la classe ouvrière. Elle ne crut pas un moment à la possibilité d'une transformation sociale radicale, ni ne comprit la « crise de civilisation ». Elle s'en tint à des revendications salariales ambitieuses, mais classiques. La centrale d'Eugène Descamps et d'Edmond Maire<sup>3</sup> se montra au contraire compréhensive envers le mouvement étudiant et sensible à ses aspirations spécifiques. Elle imposa aux « crapules staliniennes »

---

<sup>2</sup>La FNSEA, le tout-puissant syndicat agricole, en froid depuis quelques années avec le général de Gaulle, rejoignit en partie le mouvement. Une coordination des mouvements ouvrier, étudiant et paysan, et les maigres forces de l'ordre épuisées dont disposait l'État auraient été submergées...

<sup>3</sup>NDLR : il s'agit de la CFDT.

la présence de Cohn-Bendit en tête du cortège du 13 mai. Le 14 mai, quand il apparut que spontanément, les ouvriers ne reprenaient pas le travail, la CFDT donna le mot d'ordre de grève avec occupation d'usine, avant même la CGT et FO. Elle fut en contact permanent avec l'UNEF<sup>4</sup>, avec les autres syndicats et partis de gauche. Avec l'UNEF, elle organisa le 27 mai le célèbre meeting du stade Charléty, avec l'aide du jeune secrétaire général protestant du PSU<sup>5</sup>, Michel Rocard.

Enfin, pendant les 25 heures de négociation à Grenelle, la CFDT n'arracha pas seulement le droit syndical dans l'entreprise. Pendant les discussions, quand la CGT s'en tenait aux revendications plus terre-à-terre, ses délégués faisaient porter la discussion sur la crise du capitalisme, l'état de la société, les aspirations profondes de la population. À tel point qu'à un moment, le secrétaire général de la CGT, Georges Séguy, se tourna même vers ses voisins pour les gratifier du même qualificatif de quatre lettres que Daladier avait réservé aux Français qui l'acclamaient au retour de Munich...

Dans les années suivantes, la CFDT sut se faire porteuse d'idées nouvelles dépassant les vieilles aspirations traditionnelles aux nationalisations et aux étatisations : avec les nombreux catholiques et protestants du PSU, partisans d'un socialisme humaniste et non-marxiste, la CFDT théorisa abondamment l'autogestion (bannie par le PCF des programmes communs de la gauche).

Des hommes des traditions démocrate-chrétienne irriguèrent la « deuxième gauche » non-marxiste des années 1970, ou, à l'image de Jacques Delors, peuplèrent l'entourage du Premier Ministre Chaban-Delmas (1969–1972) pour l'aider à élaborer un projet progressiste et moderniste de « décrispation » et de « grande société » que le Président Pompidou, plus conservateur, rejeta. Et ce fut un catholique pratiquant, venu certes davantage de l'orléanisme et du libéralisme politique, qui, en accédant à l'Élysée en 1974, afficha sa volonté de tenir compte de l'évolution des sociétés et donna volontiers satisfaction à nombre d'exigences des « années 1968 » : la majorité à 18 ans, le collège unique, la facilitation du divorce, la dépénalisation de l'IVG, l'abolition de la censure télévisée ou des dernières dispositions légales qui faisaient des femmes de perpétuelles mineures juridiques.

## Mai 68 contre la famille ?

Le procès est classique. Le dossier commémoratif de *La Croix*, le 3 mai dernier, a su se montrer nuancé. Les différents articles insistent sur le fait que la révolution des mœurs post-68 a été préparée avant Mai, et qu'elle a plus été le fruit de lentes évolutions souterraines que de ruptures. La révolution silencieuse a aussi permis un rééquilibrage entre hommes et femmes au sein du couple, avec un partage plus équitable des tâches ménagères ou parentales, des rapports plus égalitaires, un meilleur partage de la responsabilité des enfants (traduit dans la loi en 1970 par l'instauration de la notion d'autorité parentale conjointe). C'est aussi l'avènement d'une meilleure écoute de l'enfant, d'une plus grande confiance en sa parole, d'un souci nouveau — ou du moins très renforcé — de comprendre sa psychologie propre et de respecter sa liberté. La naissance d'une éducation plus souple où l'on s'est

<sup>4</sup>Union nationale des étudiants de France.

<sup>5</sup>Parti socialiste unifié.

mis « à mieux prendre en compte leur épanouissement personnel et à libérer leur parole ». L'évolution annoncée par l'humanisme chrétien, Montaigne et Rousseau, est parachevée. Désormais, « le respect de l'identité de l'enfant va s'imposer comme un devoir et une nécessité ». À la crèche comme à l'école ou à l'hôpital, devant le juge comme... à l'Église ou au catéchisme.

Ce qui est mort (?) en 1968, c'est surtout la vieille famille patriarcale, la famille-carcen, la famille-prison dont les romans de François Mauriac ont dressé le plus accablant portrait. C'est aussi la franchise qui y a gagné. « L'authenticité et la sincérité des sentiments ont pris le pas sur l'engagement » : maintenant, un couple dont les sentiments ont irréversiblement changé se sépare. Bien entendu, le revers est terrible : l'explosion du nombre de divorces, les enfants ballottés entre des parents séparés, les familles malmenées ou recomposées... Mais au moins les couples restant ensemble le font-ils plus qu'avant par leur propre volonté et par sincérité, que par interdiction légale, ou que par peur du regard social (devenu plus tolérant ou indifférent) et par respect des conventions. Et sans doute ne verrait-on pas aujourd'hui 80 % des catholiques pratiquants porter un double divorcé trois fois marié à la tête de l'État, sans un événement qu'il vouait il y a peu à la liquidation totale...

## Mai 68 l'individualiste ?

Mai 68 a-t-il distendu le lien social ? Se réduit-il au triomphe d'un pur individualisme narcissique et hédoniste ? Ce serait aller vite en besogne. Ce fut aussi un mois entier de rencontres et de débats sans précédent, où les frontières et les écrans habituels entre les groupes sociaux et les gens tombèrent comme jamais. Un mois pendant lequel tout le monde abordait tout le monde dans la rue, pour discuter de tout. Les commerçants et les habitants de la rue Gay-Lussac ravitaillèrent les constructeurs de barricades dans la rue et restèrent avec eux jusqu'aux approches de l'assaut nocturne ; ils jetèrent de l'eau par les fenêtres pour soulager les étudiants étouffés par les gaz lacrymogènes ; à leurs risques et périls ils ouvrirent leurs appartements aux étudiants poursuivis. La « commune étudiante » de la Sorbonne proclama celle-ci ouverte à tous les ouvriers — quelques-uns mirent alors les pieds dans la vieille maison pour la seule fois de leur vie. D'autres étudiants cherchèrent à se rendre en délégation dans les usines, dont le service d'ordre CGT leur ferma les grilles au nez.



Dépasser l'individualisme :  
« Les frontières, on s'en fout ! » et autres slogans de solidarité.

C'est aussi le moment où de jeunes intellectuels voulurent aller en usine, « à l'établi », partager le sort des ouvriers. Les maoïstes n'eurent pas le monopole de cette envie de redécouverte du monde du travail. Au même moment, repartait de plus belle le mouvement des prêtres-ouvriers, sa condamnation levée en 1965. Et la tentation de l'établi n'épargnait pas non plus certains séminaristes et prêtres que rien *a priori* ne destinait à l'évangélisation des masses laborieuses : elle toucha même un certain temps un futur aumônier, frais émoulu de la rue d'Ulm et de trop d'universités pour pouvoir les citer toutes...

Les sexes aussi ont appris à mieux se connaître. La mixité scolaire fut un acquis des années ultérieures. Et après tout, combien de familles n'auraient pas été fondées, hier comme aujourd'hui, si leurs parents n'avaient pu se rencontrer dans des établissements ou des grandes Écoles devenus enfin mixtes... ?

### Mai 68 source de « permissivité » des mœurs ?

La réponse tient en un constat : *aucun* tract de mai 68 n'évoque l'amour libre ! Sur des centaines de graffiti, seuls quelques-uns l'évoquent en passant. Et encore n'engageaient-ils que ceux qui les écrivaient. Le fameux « Interdit d'interdire » n'est à l'origine que le titre d'un sketch parodique de l'humoriste Jean Yanne, que les soixante-huitards se plurent à reprendre.



Slogans de Mai 1968.



Hommage à Delacroix...

Il n'y eut même aucun défilé de femmes en mai 68, aucune revendication féminine ni féministe spécifique. Encore moins était-il question de l'avortement sur les tracts et dans les programmes officiels. Aucune femme ne fut leader d'un comité ni d'un mouvement organisé. Les dirigeants des groupes révolutionnaires n'étaient au fond pas moins traditionnels que la masse des Français dans leurs rapports au deuxième sexe. Les jeunes filles et les femmes de Mai 68 furent souvent confinées à assurer la cuisine ou l'infirmierie, pendant que les garçons montaient à l'assaut ou organisaient les débats, les grèves et les manifs... Seuls les coups des CRS, moins discriminatoires, ne faisaient guère la différence.

Ce n'est pas faute qu'on ait beaucoup discuté sexualité ces semaines-là (essentiellement en milieu lycéen et étudiant). Ni qu'on ait négligé de passer de la théorie à la pratique, dans plus d'un recoin de la Sorbonne ou de l'Odéon... Mais en réalité, le puritanisme ouvrier restait intact. L'ouvrier formé à la vieille école communale de Jules Ferry, et souvent aussi

au catéchisme, restait strict sur les bonnes manières et sur la mise de ses enfants, il était peu porté au libéralisme des mœurs, et il mena sa propre lutte en regardant souvent de haut les revendications de mœurs libertaires des étudiants issus de la bourgeoisie.

Mais aussi, même les organisations politiques nées en milieu étudiant étaient complètement en-dehors de ces préoccupations libertaires et hédonistes. Elles les dénonçaient même comme « petites-bourgeoises ». Obnubilées par leur ouvriérisme étroit et par la venue de la révolution mondiale, ces organisations maoïstes ou trotskystes, sans parler du tout-puissant PCF, n'avaient aucun goût pour les lubies libertaires et les questions de mœurs ou de « société ». Parmi ces moines de la révolution, membres d'organisations rigides et sectaires, à la fois Églises et armées en miniatures, fascinées de surcroît par des régimes totalitaires, lequel aurait pu vouloir écrire qu'il était « interdit d'interdire » ?

Et l'historien des khâgnes Jean-François Sirinelli, dans un récent débat sur Mai 68 avec le journaliste Hervé Hamon, est catégorique. La production écrite de ces groupes dévoilent à quel point ils étaient foncièrement puritains et homophobes, indifférents à la condition féminine, ultra-conservateurs sur le plan des mœurs, crachant sur les étudiants prêts à s'adonner aux joies des drogues douces et du LSD dur, méprisants envers le *Lumpenproletariat* des prisons. Des textes tels que les deux hommes les jugent dignes à plusieurs reprises de « journaux de curés » ou de boy-scouts... Tandis que leur façon de se pâmer au spectacle des défilés des Gardes Rouges devant Mao Zedong leur font penser « au pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray ». Ce n'est pas très gentil pour ledit pèlerinage, mais ce n'est pas forcément si éloigné de la vérité...

Ce n'est en fait que quelques années après que dans le sillage de 1968, se formèrent les premiers mouvements de libération des femmes ou des homosexuels, ou encore les groupes d'études qui parvinrent à humaniser le régime des prisons. De même que l'autogestion ou l'écologie ne figuraient pas au programme de Mai. Ils en sont la descendance indirecte. Et féconde pour ce qui est de l'écologie politique : elle est aujourd'hui intégrée à leurs préoccupations et à leurs discours par la quasi-totalité des formations partisans, et par l'Église, au point d'être le thème central du dernier sermon de Noël de Benoît XVI.

« Permissivité » donc ? Bien sûr, un libéralisme sexuel nouveau est né des mutations des années 1960. L'abstinence avant le mariage a par exemple reçu un coup mortel, jusqu'au sein du monde catholique. Mais pourquoi ne pas rappeler tout aussi bien que c'est après 1968 que le Viol, jusque là un simple délit, fut considéré comme un crime passible des Assises... ? Et que c'est avec l'émancipation post-68 des femmes que les victimes furent désormais un peu plus écoutées, au lieu d'être comme avant le plus souvent insultées, traitées en prostituées et soupçonnées d'avoir provoqué le viol ou d'y avoir pris plaisir...

De même, pour la société d'avant 1968, la pédophilie n'existait pas. Sévissaient généralement la loi du silence, et la stigmatisation des victimes au profit des coupables — hélas jusqu'au sein même de l'Église parfois, comme la remarquable visite de Benoît XVI aux États-Unis vient de le reconnaître très courageusement. La prise de conscience qui a marqué



« Sur des centaines de graffiti, seuls quelques-uns l'évoquent » : « l'amour libre ».

les années 1980 et surtout 1990 aurait-elle été possible, sans la plus grande attention portée désormais aux enfants, la plus grande confiance posée désormais dans leur parole<sup>6</sup> ?

Quant à la légalisation de la contraception, elle était acquise dès 1967 par la loi Neuwirth. Et son auteur — catholique — a une histoire assez étonnante. Lucien Neuwirth, consacré à Thérèse de Lisieux par sa mère à sa naissance, avait rejoint de Gaulle à Londres à 18 ans. Parachuté derrière les lignes ennemis, il fut pris, fusillé et laissé pour mort, la balle miraculeusement arrêtée par son portefeuille. Se réveillant miraculé, il en bénit la sainte, et considéra qu'il devrait, en remerciement, faire de sa vie quelque chose d'utile, attacher son nom à un service durable rendu à la société. Bien plus tard, sa rencontre avec le Planning familial lui donna la réponse à sa recherche. Il se dévoua des années à faire légaliser la pilule par une majorité parlementaire hostile, affrontant les insultes les plus outrancières, et l'opposition virulente (lui le catholique pratiquant et le gaulliste de gauche) des deux institutions les plus conservatrices de l'époque : l'Église et le Parti Communiste français... Il l'emporta. Peut-être la petite Thérèse aurait-elle été surprise de l'interprétation donnée à son miracle par le bénéficiaire ! Mais le fait est qu'il en est resté quelque chose de durable et d'utile. En 1996, l'épiscopat français admettait officiellement l'usage du préservatif.

Et actuellement ? Même si l'on constate par exemple que le nombre de naissances hors mariage dépasse désormais celui des naissances « légitimes », le mariage et la famille sont loin de se porter si mal que cela, 40 ans après l'événement censé avoir sonné leur mise à mort. Au contraire, ironise aujourd'hui le leader de 68 Alain Geismar<sup>7</sup> : « la famille n'a jamais connu une telle jouvence, et son attrait est si puissant qu'elle inclut désormais les familles recomposées, et s'apprête à s'ouvrir au mariage homosexuel... »

<sup>6</sup>En dépit de quelques dérives verbales épisodiques dans les années 1970, où par provocation quelques anciennes figures de Mai parlèrent (sans conséquences) d'étendre la liberté sexuelle au commerce avec les enfants.

<sup>7</sup>Maître-assistant, il fut dans son labo de l'ENS, rue Lhomond, le secrétaire général du SNES et l'un des trois chefs du mouvement de Mai avec Daniel Cohn-Bendit et le président de l'UNEF Jacques Sauvageot. Il est aussi le beau-frère de mon directeur de thèse, mais ça, je ne l'ai su qu'après l'avoir rencontré et lu... cf. *Mon Mai 68*, Perrin, 2008, p. 18.

## Mai 68 « relativiste » ?

Mai 68 a-t-il introduit dans la société le « relativisme moral » et le « cynisme » ? L'accusation a été portée dans le discours tonitruant d'un candidat à la tête de l'État. On a toujours besoin d'un ennemi, et depuis le temps que Voltaire et le Front Populaire n'en servent plus<sup>8</sup>... Chacun peut naturellement avoir son avis, idéologiquement ou religieusement motivé. Historiquement, l'idée laisse sceptique.

La génération antérieure contre laquelle la génération de Mai s'est révoltée, c'est bien celle qui avait laissé s'effondrer toutes ses valeurs morales au point d'engendrer le nazisme et le stalinisme, et de les tolérer durablement. Que l'on sache, elle-même n'a engendré à son tour aucune monstruosité comparable. Les jeunes Allemands révoltés des années 1960 instruisaient aussi le procès explicite des complaisances ou défaillances massives de leurs parents au temps du III<sup>e</sup> Reich. Tandis que 1968 a annoncé la fin de la mémoire gaullo-communiste, qui présentait la vision rassurante d'un peuple français unanimement résistant et d'un Vichy quantité négligeable, simple parenthèse de l'histoire. La redécouverte de la Shoah, de sa spécificité et de sa centralité, l'établissement des responsabilités de l'État français n'auraient pas été possibles sans Mai. À Berlin-Ouest en mai 68, on a entendu bien des hommes d'âge mûr vouer les jeunes gauchistes « à la chambre à gaz », tandis que certains scandèrent sur les Champs-Élysées : « Cohn-Bendit à Dachau ».

Qu'il y ait eu des dérives nihilistes, relativistes, communautaristes ou désabusées, on ne le niera pas non plus. Mais la foi n'y a pas tout perdu. Produit du désenchantement post-soixante-huitard, le déclin définitif des grandes idéologies, substituts idolâtres de religion et de messianismes, a aussi libéré le christianisme de concurrents longtemps redoutables. Et l'on ne saurait déplorer la plus grande tolérance religieuse et morale, la remise en cause de l'ethnocentrisme européen, la redécouverte des cultures régionales ou des minorités « visibles », le soin plus grand donné dans les sciences humaines et dans l'action humanitaire aux marginaux, aux minoritaires ou à tous les oubliés de l'Histoire...

Quant à l'idée du responsable français susdit d'un Mai 68 responsable de « l'immoralité » du capitalisme contemporain, elle tient de la polémique gratuite et se discrédite par son grotesque même. Comme notait Alain Geismar, on ne sache pas beaucoup de « parachutes dorés » d'aujourd'hui ou autres syndicalistes patronaux attachés à « fluidifier les relations sociales », qui aient commencé leur carrière en déparant la rue Gay-Lussac... Et rien ne prouve que le « patronat absolu » d'avant 1936, 1945 ou 1968 ait toujours été d'un moralisme scrupuleux, en-dehors de l'imagination des ignorants.

---

<sup>8</sup>Peut-être ses tendances bien connues à se prendre pour un prédicateur laïc ont-elles aussi amené le futur chanoine d'honneur du Latran, consciemment ou non, à pasticher ainsi une thématique fréquente des discours de Benoît XVI sur le « relativisme » — le discours papal étant quant à lui plus détaché d'allusions directes à l'an de grâce 1968. Mais si la République a peut-être besoin de croyants, le mélange des genres entre le Politique et le Religieux, à des fins idéologiques ou électoralistes, n'a jamais été une très bonne chose ni pour l'un ni pour l'autre. Cf. Alain Geismar, op. cit., p. 16.

## Mai 68 violent ?

Peut-on reprocher néanmoins aux chrétiens et non-chrétiens participants de Mai 68 d'avoir pris part à un mouvement violent ? Les outrances ont été indéniables, et l'autocritique ne manque pas aujourd'hui de le reconnaître. La violence verbale et physique a existé des deux côtés. Et si la France s'est largement indignée de la brutalité de la répression policière des premiers jours de mai, il fallait à d'autres moments bien de la patience et du courage aux CRS pour rester impassibles plusieurs heures devant une pluie d'insultes, de crachats et de projectiles. Mais aucun coup de feu n'a été tiré, les quelques morts (surtout en juin) l'ont été par contingence ou accident. Le préfet de police Grimaud, fin lettré, humaniste et issu de la gauche mendésiste, s'est entendu tacitement avec les services d'ordre étudiants pour éviter tout dérapage sanglant. Et surtout, J.-F. Sirinelli ne recense, sur les milliers d'heures de l'événement, que 70 heures d'affrontements. Le reste fut une immense fête et un vaste dé-foulement collectif doublée d'une libération sans précédent de la parole. On jouait du piano dans la cour de la Sorbonne et de l'accordéon dans les usines.



Barricades estudiantines.

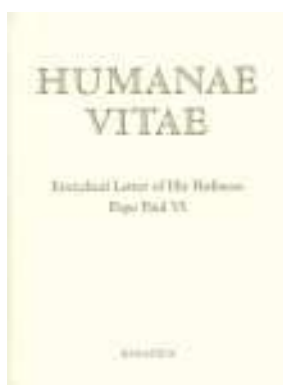
Enfin notre condisciple Jean-Paul Sartre, si souvent fourvoyé, sut au moins ne pas ajouter une erreur à une liste déjà longue : il trouva les mots pour dissuader les maos français, après 1968, de sombrer dans le désespoir et la violence, reconnaissent André Glücksmann ou Benny Levy, qu'il détourna de la tentation terroriste. La France ne connut pas cette dérive sanglante dans le terrorisme et le contre-terrorisme qui affecta l'Allemagne, l'Italie, le Japon ou encore l'Espagne des années 1970.

Benny Levy, animateur de la Gauche Prolétarienne puis secrétaire de Sartre, finit ses jours reconverti au judaïsme et étudiant recueilli du Talmud à Jérusalem... Mai 68 n'a décidément pas sonné cette « mort de Dieu » toujours annoncée, jamais effective.

## Mai 68 a-t-il coûté à l'Église ?

Le 26 mai 1968, devant l'ancien déporté chrétien Edmond Michelet, le général de Gaulle gémissait sur cette crise « insaisissable », ce « torrent » « qu'on ne saisit pas avec ses mains ». Et quand il lui fut dit que le pape Paul VI priait pour la France : « c'est le barrage de Fréjus qui a cédé. Vous verrez, le pape aussi aura le sien. » Prophétique... ?

Mai 68, ce n'était pas le premier choc, toutefois. La compromission pétainiste de l'épiscopat, la crise de la condamnation des prêtres-ouvriers, les déchirements de la guerre d'Algérie, le bouleversement du concile avaient préparé la crise. L'avertissement célèbre de Tocqueville se vérifiait une fois de plus : le moment le plus dangereux est celui où l'on commence à réformer. Tous les pays catholiques d'Occident connurent cette crise même sans avoir eu leur mois de Mai. Beaucoup de religieuses, de frères, de séminaristes et de prêtres n'eurent pas spécialement besoin des troubles de l'an 68 ni même ne l'attendirent pour quitter une Église trop changée, qui n'était plus celle qu'ils avaient embrassée et à laquelle seule ils jugeaient s'être consacrés.



Inversement, ceux auxquels l'événement avait fait espérer des changements doctrinaux et politiques plus importants reçurent bientôt une douche froide : le 25 juillet 1968, l'encyclique *Humanae Vitae*, rédigée par Karol Wojtyła pour le pape Paul VI, condamnait radicalement la contraception. Elle déçut beaucoup de croyants et jusqu'à une partie de l'Église. Beaucoup s'éloignèrent sur la pointe des pieds (le « schisme silencieux » dont parlait J. Duquesne), ou bien ils s'assirent tout simplement sur ses prescriptions. La dissociation entre sexualité et conception était irréversible. Et sur les 90 % de jeunes filles à avoir perdu leur virginité avant 18 ans en 1972, et sur la proportion considérable à recourir à la contraception légalisée, on devine bien qu'il devait y avoir pas mal de croyants...

241 prêtres avaient quitté l'Église entre 1960 et 1964, ils furent 485 entre 1965 et 1969 et 972 en 1970–1974... Les ordinations annuelles chutèrent de 595 à 170 entre 1960 et 1975. Le père Armogathe fut un des trois seuls prêtres ordonnés à Notre-Dame-de-Paris en juin 1976. Cependant, en 1981, le taux de Français se déclarant catholiques n'avaient que peu baissé par rapport à 1968 (80 % au lieu de 85 %), et le taux de baptêmes s'était moins affaibli qu'il ne l'a fait dans les années 1980–1990. Bien sûr, l'évolution d'ensemble des sociétés modernes auraient donné des chiffres comparables même sans la crise de 1968, et il est impossible de savoir dans quelle proportion leurs retombées ont pu les aggraver.

Cependant, sans vouloir pécher par trop de relativisation, il faut voir que les chiffres de la pratique et des vocations étaient tout aussi mauvais dans les années 1850, ou 1900, ou 1930... Et que dès 1943 l'Église proclamait la France « pays de mission ». Les faits religieux ont beaucoup plus été cycliques que linéaires. D'autre part, 1968 fut aussi un coup de fouet pour accroître par exemple la participation des laïcs à la vie de l'Église, leur offrir une nouvelle prise de parole et de responsabilités. Le rôle des diacres ne fut jamais aussi important

qu'après cette date. Des communautés tentèrent de vivre l'Évangile autrement (abbaye de Boquen, Saint-Bernard-de-Montparnasse, Taizé...) ou de revenir à plus de ferveur après le désarroi (les charismatiques).

Beaucoup de croyants des années 1970 furent surtout déboussolés par certaines expérimentations religieuses peu orthodoxes et tirant dans tous les sens, au nom du dépoussiérage des pratiques et des dogmes. Il n'est pas rare d'entendre dire aujourd'hui que certains prêtres firent alors « n'importe quoi ». Mais le « n'importe quoi » n'est pas une catégorie historique, et n'a qu'une faible valeur heuristique pour comprendre ce qui se passa alors, et dont l'histoire reste largement à écrire.

Sans doute tel prêtre qui faisait réciter le *Notre Père* à l'envers lors d'un baptême d'enfant choisissait-il mal son moment. Mais tel mystique orthodoxe cité élogieusement par Benoît XVI ne faisait-il pas de même, parce qu'il voulait ainsi marcher graduellement vers les Cieux et vers le Père en ne les atteignant qu'à la fin ? Beaucoup d'autres expérimentations obéissaient à des logiques de remise en cause des dogmes, voire à la volonté d'ouvrir à tout prix la paroisse à des gens peu attirés par les rigidités doctrinales ou même qui n'avaient pas la foi, au risque de faire perdre toute solidité au corps de doctrine, de dériver vers un vague déisme imprécis, de négliger le salut par le Christ au profit d'un vague humanisme universaliste, ou de se méfier de tout attachement à la tradition, au point de stigmatiser ou de dénoncer n'importe quel exercice élémentaire de piété, et jusqu'à la prière et à la contemplation elles-mêmes.

Que ces logiques aient abouti souvent au désarroi indéniable de nombreux fidèles et de prêtres ou séminaristes eux-mêmes, à la perte de la foi par beaucoup, à la dissolution de l'identité chrétienne dans de vagues religions personnelles ou imprécises, c'est indéniable. Cela n'empêche pas de reconnaître avec le recul qu'il ne s'agissait pas de pures lubies irréflechies ou ridicules. Elle traduisait bien quelque chose de plus profond, un « malaise dans la civilisation », une crise d'ensemble et une recherche sincère, payée certes souvent de l'impasse et de lourds dégâts.



Quarante ans après, la presse chrétienne revient sur 68.

La crispation intégriste des années 1970 serait-elle due à une simple réaction aux « excès » des prêtres et chrétiens progressistes — comme il est de bon ton d'affirmer aujourd'hui ? Faire retomber la responsabilité du schisme lefebvrisme sur les progressistes, c'est

évidemment une aubaine opportune en période de recherche d'un rapprochement. Et il faut bien savoir, par politique, trouver un bouc émissaire, y compris en sous-entendant une hiérarchie implicite qui, aux excès progressistes, rend préférable les excès intégristes (parmi lesquels figurent tout de même la haine de l'autre, l'antijudaïsme et l'antisémitisme, le refus de l'exégèse moderne et du concile, les liens étroits notoires avec l'extrême-droite...).

Mais la reconstruction historique sous-jacente est douteuse, et l'accusation intellectuellement malhonnête. Un soir de week-end chrétiens que j'en discutais avec l'aumônier de l'ENS Lyon, celui-ci fut très clair. Après 1968, les progressistes s'étaient soumis ou avaient quitté l'Église sur la pointe des pieds. Ils n'étaient pas allés proclamer qu'ils étaient la seule vraie Église, expliquer que Rome avait basculé dans l'hérésie. Ils n'ont pas eu non plus recours à la violence verbale et physique pour s'imposer (ainsi en 1977 lors de l'occupation de St-Nicolas-du-Chardonnet, où le P. Armogathe en fit la douloureuse expérience personnelle).

D'autre part, l'intégrisme est un phénomène de très longue durée dont toutes les bases doctrinales étaient posées dès le règne de Pie X (1903–1914), et même en fait dès le XIXe siècle. L'intégrisme lefebvrien n'est pas plus une simple réaction conjoncturelle au phénomène progressiste que le national-socialisme par exemple ne serait une « réaction » certes un peu « excessive » au bolchevisme, comme le prétendirent à grand scandale quelques historiens allemands révisionnistes au cours de la célèbre *Historikerstreit* des années 1980. Sur le chemin de Compostelle, notre condisciple le Père Urfels nous le disait l'an dernier : le problème des intégristes ne tient pas à une question de liturgie, d'usage de latin ou d'effroi devant les audaces progressistes, mais à un problème foncièrement idéologique — l'attachement contre-révolutionnaire à une société et à une doctrine d'Ancien Régime idéalisées. Dans cette longue généalogie, Mai 1968 n'est guère qu'un épisode de plus, pas une fondation.

## **Dernière commémoration avant fermeture ?**

Laissons le mot de la fin à Édouard Balladur, proche conseiller de l'archicube Pompidou en ce mois fatidique. Interrogé récemment sur l'idée d'une « liquidation » de l'héritage de Mai 1968, le pondéré personnage eut cette sage réponse :

« Ce n'est ni possible ni souhaitable. Avant ces événements, nous étions encore dans la société du XIXe siècle, du point de vue des concepts moraux, politiques ou économiques. Ce fut donc un bouleversement complet dans la société, la famille, l'entreprise, l'école, les mœurs. On ne peut faire remonter un fleuve vers sa source. Il existe un héritage de 1968, fait de l'apologie de la liberté individuelle, dont on ne peut faire table rase. Bien entendu, on est allé trop loin, ce qui a suscité un choc en retour. C'est ainsi que se font les créations de l'Histoire, quand on parvient à atteindre un point d'équilibre. Nous n'y sommes pas encore arrivés. »

R. S.

# Les droits des enfants

Servane Michel

**P**ETIT CADEAU des rédac'teurs devant la pénurie de productions originales<sup>1</sup> : un TP sur la comparaison de textes du *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*<sup>2</sup> avec quelques paragraphes de la *Convention internationale des droits de l'enfant*<sup>3</sup>.

## Ce que dit le Magistère de l'Église

### L'importance de la famille pour la personne

(§212) Pour la personne, la famille est importante et centrale. Dans ce berceau de la vie et de l'amour, l'homme naît et grandit : lorsque naît un enfant, à la société est fait le don d'une nouvelle personne qui « au plus profond d'elle-même [...] est appelée à vivre en communion avec les autres, et à se donner aux autres »<sup>4</sup>. Par conséquent, dans la famille, le don réciproque de soi de la part de l'homme et de la femme unis dans le mariage « crée un milieu de vie dans lequel l'enfant peut [...] épanouir ses capacités, devenir conscient de sa dignité et se préparer à affronter son destin unique et irremplaçable »<sup>5</sup>. Dans le climat d'affection naturelle qui lie les membres d'une communauté familiale, les personnes sont, dans leur intégralité, reconnues et responsabilisées : « La première structure fondamentale pour une "écologie humaine" est la famille, au sein de laquelle l'homme reçoit des premières notions déterminantes concernant la vérité et le bien, dans laquelle il apprend ce que signifie aimer et être aimé et, par conséquent, ce que veut dire concrètement être une personne »<sup>5</sup>. De fait, les obligations de ses membres ne sont pas limitées par les termes d'un contrat, mais dérivent de l'essence même de la famille, fondée sur un pacte conjugal irrévocable et structurée par les rapports qui en découlent à la suite de la génération ou de l'adoption des enfants.

### Dignité et droits des enfants

(§244) La doctrine sociale de l'Église indique constamment l'exigence de respecter la dignité des enfants : « Au sein de la famille, communauté de personnes, une attention très spéciale sera réservée à l'enfant, de façon à développer une profonde estime pour sa dignité personnelle comme aussi un grand respect pour ses droits que l'on doit servir généreusement. Cela vaut pour tous les enfants, mais c'est d'autant plus important que l'enfant est plus jeune, ayant besoin de tout, ou qu'il est malade, souffrant ou handicapé »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup>Pénurie qui s'est estompée peu après l'écriture de cet article.

<sup>2</sup>Texte intégral disponible en ligne sur le site du Vatican : <http://www.vatican.va>.

<sup>3</sup>ONU, 20 novembre 1989, texte intégral disponible en ligne sur <http://www.droitsenfant.com/cide.htm>.

<sup>4</sup>Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 40 : AAS 81 (1989).

<sup>5</sup>Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 39 : AAS 83 (1991) 841.

<sup>6</sup>Jean-Paul II, Exhort. apost. *Familiaris consortio*, 26 : AAS 74 (1982) 111-112.

Les droits des enfants doivent être protégés par des normes juridiques. Avant tout, la reconnaissance publique de la valeur sociale de l'enfance est nécessaire dans tous les pays : « Aucun pays du monde, aucun système politique ne peut songer à son propre avenir autrement qu'à travers l'image de ces nouvelles générations qui, à la suite de leurs parents, assumeront le patrimoine multiforme des valeurs, des devoirs, des aspirations de la nation à laquelle elles appartiennent, en même temps que le patrimoine de toute la famille humaine »<sup>7</sup>. Le premier droit de l'enfant est celui de « naître dans une véritable famille »<sup>8</sup>, un droit dont le respect a toujours été problématique et qui connaît aujourd'hui de nouvelles formes de violation dues au développement des techniques génétiques.

(§245) La situation d'une grande partie des enfants dans le monde est loin d'être satisfaisante, car les conditions qui favorisent leur développement intégral font défaut, malgré l'existence d'un instrument juridique international spécifique pour garantir les droits de l'enfant<sup>9</sup>, qui engage presque tous les membres de la communauté internationale. Il s'agit de conditions liées au manque de services de santé, d'une alimentation appropriée, de possibilités de recevoir un minimum de formation scolaire et d'un logement. En outre, de très graves problèmes demeurent irrésolus : le trafic et le travail des enfants, le phénomène des « enfants des rues », l'emploi d'enfants dans des conflits armés, le mariage des petites filles, l'utilisation des enfants pour le commerce de matériel pornographique, à travers aussi les instruments de communication sociale les plus modernes et les plus sophistiqués. Il est indispensable de combattre, au niveau national et international, les violations de la dignité des enfants, garçons et filles, causées par l'exploitation sexuelle de la part des personnes qui s'adonnent à la pédophilie et par les violences de tout genre que subissent ces créatures humaines sans défense<sup>10</sup>. Il s'agit d'actes délictueux qui doivent être efficacement combattus, grâce à des mesures préventives et pénales adéquates, par une action ferme des différentes autorités.

## Ce que dit le droit international

### Article 1

Au sens de la présente convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable.

### Article 2

1. Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune,

---

<sup>7</sup>Jean-Paul II, *Discours à l'Assemblée générale des Nations Unies* (2 octobre 1979), 21 : *L'Osservatore Romano*, éd. française, 9 octobre 1979, p. 10 ; cf. aussi Id., *Message au Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants* (22 septembre 1990) : *L'Osservatore Romano*, éd. française, 9 octobre 1990, pp. 1–4.

<sup>8</sup>Jean-Paul II, *Discours au Comité des journalistes européens pour les droits de l'enfant* (13 janvier 1979) : *L'Osservatore Romano*, éd. française, 23 janvier 1979, p. 1.

<sup>9</sup>Cf. *Convention sur les droits de l'enfant*, entrée en vigueur en 1990 et ratifiée aussi par le Saint-Siège.

<sup>10</sup>Cf. Jean-Paul II, *Message pour la Journée mondiale de la paix 1996*, 2–6 : AAS 88 (1996) 104–107.

indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

### **Article 3**

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

S. M.





# *Ne manquez pas le pélé !*

*Les Aumoneries de l'ENS présentent...*



## *Assise 2008*

*du 14 au 24 Août*



*PAUVRES de cœur,  
Riches d'Esprit !*



Renseignements et inscriptions :

[aumoneri@clipper.ens.fr](mailto:aumoneri@clipper.ens.fr)